

05 DEC. 2007



REFUS PROVISOIRE DE PROTECTION EN FRANCE D'UN ENREGISTREMENT INTERNATIONAL SUITE A UNE OPPOSITION

Notifié au Bureau International de l'O.M.P.I. selon l'article 5 de l'Arrangement et
du Protocole de Madrid

I- Office qui notifie le refus de protection :

INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Département des Marques, Dessins et Modèles

32, rue des Trois Fontanot

F-92 016 Nanterre cedex

FRANCE

Affaire suivie par : **Elise BOUCHU**

TEL : 01 53 04 49 04

FAX : 01 53 04 49 12

Date : 5/12/2007

REF : 929 733 / OPP 07-4095 / EB

II- N° de l'enregistrement international : 929 733

III- Marque : O.K

IV- Nom et adresse de l'opposant : GEORGIA-PACIFIC

SARL

25 Route d' Esch

L1470 Luxembourg

LUXEMBOURG

V- MOTIFS DU REFUS : VOIR ANNEXE

VI- ETENDUE DU REFUS :

☒ Refus partiel pour les produits suivants :

CL 16 : "papier, articles en papier, compris dans cette classe"

CL 21 : "éponges à usage ménager, chiffons, chiffons à poussière, essuie-meubles"

CL 24 : "torchons à vaisselle, essuie-verres"

VII- PRODUITS SUR LESQUELS L'OPPOSITION EST FONDÉE :

CL 16 et 21 : "papier, rouleaux de papier à usage ménager, essuie-tout"

VIII- Articles de la loi applicables en la matière (voir fiches ci-jointes).

IX- Délai et modalités de réponse :

Le titulaire de l'enregistrement international est réputé avoir reçu la notification de l'opposition dans un délai de quinze jours à compter de la date d'émission de cette notification par l'Institut.

Le titulaire dispose d'un délai de 2 mois à compter de cette date présumée de réception pour présenter ses observations à l'Institut National de la Propriété Industrielle.

Si le titulaire n'est pas établi ou domicilié en France, dans un Etat membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, ces observations doivent être présentées par un mandataire habilité ayant son domicile, son siège ou son établissement en France ou par un professionnel ressortissant d'un pays de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, exerçant légalement une activité de représentation devant l'office central de propriété industrielle de son état.

A défaut d'observations en réponse ou le cas échéant, de constitution régulière d'un mandataire, dans le délai imparti, il est statué directement sur l'opposition.

Siège

26bis, rue de Saint-Petersbourg

75800 PARIS Cedex 08

Téléphone : 0 820 213 213

Télécopie : 33 (0)1 53 04 45 23

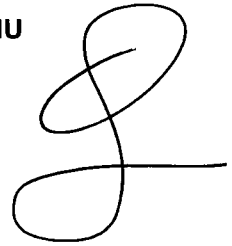
www.inpi.fr – contact@inpi.fr

Établissement public national
créé par la loi n° 51-444 du 19 avril 1951

MOTIFS : En raison de l'opposition ci-jointe, la protection en France **ne peut être accordée, provisoirement, à la marque susvisée, en ce qui concerne les produits suivants** : « *papier, articles en papier, compris dans cette classe ; éponges à usage ménager, chiffons, chiffons à poussière, essuie-meubles ; torchons à vaisselle, essuie-verres* ».

**Pour le Directeur général de
l'Institut national de la propriété industrielle**

Elise BOUCHU
Juriste

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a horizontal stroke extending to the right.

PROCEDURE D'OPPOSITION

EXTRAITS DES TEXTES APPLICABLES

Extraits du code de la propriété intellectuelle

Art. L 712-4.- Pendant le délai mentionné à l'article 712-3, opposition à la demande d'enregistrement peut être faite auprès du directeur de l'Institut national de la propriété industrielle par le propriétaire d'une marque enregistrée ou déposée antérieurement ou bénéficiant d'une date de priorité antérieure, ou par le propriétaire d'une marque antérieure notoirement connue.

Le bénéficiaire d'un droit exclusif d'exploitation dispose également du même droit, sauf stipulation contraire du contrat.

L'opposition est réputée rejetée s'il n'est pas statué dans un délai de six mois suivant l'expiration du délai prévu à l'article 712-3.

Toutefois, ce délai peut être suspendu :

- a) Lorsque l'opposition est fondée sur une demande d'enregistrement de marque ;
- b) En cas d'engagement d'une action en nullité, en déchéance ou en revendication de propriété ;
- c) Sur demande conjointe des parties, sans que la suspension puisse dans ce cas excéder six mois.

Art. L 712-7.- La demande d'enregistrement est rejetée :

- b) Si le signe ne peut constituer une marque par application des articles 711-1 et 711-2, ou être adopté comme une marque par application de l'article 711-3 ;
- c) Si l'opposition dont elle fait l'objet au titre de l'article 712-4 est reconnue justifiée.

Lorsque les motifs de rejet n'affectent la demande qu'en partie, il n'est procédé qu'à son rejet partiel.

Art. L. 411-4.- Le directeur de l'Institut national de la propriété industrielle prend les décisions prévues par le présent code à l'occasion de la délivrance, du rejet ou du maintien des titres de propriété industrielle.

Dans l'exercice de cette compétence, il n'est pas soumis à l'autorité de tutelle. Les cours d'appel désignées par voie réglementaire connaissent directement des recours formés contre ces décisions. Il y est statué, le ministère public et le directeur de l'Institut national de la propriété industrielle entendus. Le pourvoi en cassation est ouvert tant au demandeur qu'au directeur de l'Institut national de la propriété industrielle.

Art. L 422-4.- Les personnes qui souhaitent se faire représenter dans les procédures devant l'Institut national de la propriété industrielle ne peuvent le faire, pour les actes où la technicité de la matière l'impose, que par l'intermédiaire de conseils en propriété industrielle, dont la spécialisation, déterminée en application du dernier alinéa de l'article L 422-1, est en rapport avec l'acte.

Les dispositions de l'alinéa précédent ne font pas obstacle à la faculté de recourir soit aux services d'un avocat ou d'un conseil juridique, soit à ceux d'une entreprise ou d'un établissement public auxquels le demandeur est contractuellement lié, soit à ceux d'une organisation professionnelle spécialisée ou à ceux d'un professionnel établi sur le territoire d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen intervenant à titre occasionnel et habilité à représenter les

personnes devant le service central de la propriété industrielle de cet Etat

Art. L 422-5.- Toute personne exerçant les activités mentionnées au premier alinéa de l'article L 422-1 au 26 novembre 1990 peut, par dérogation aux dispositions de l'article L 422-4, représenter les personnes mentionnées au premier alinéa de cet article dans les cas prévus par cet alinéa, sous réserve d'être inscrite sur une liste spéciale établie par le directeur de l'Institut national de la propriété industrielle.

Art. R 712-2.- Le dépôt peut être fait personnellement par le demandeur ou par un mandataire ayant son domicile, son siège ou son établissement dans un Etat membre de la Communauté européenne ou dans un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Sous réserve des exceptions prévues aux articles L 422-4 et L 422-5, le mandataire constitué pour le dépôt d'une demande d'enregistrement de marque et tout acte subséquent relatif à la procédure d'enregistrement, à l'exception du simple paiement des redevances et des déclarations de renouvellement, doit avoir la qualité de conseil en propriété industrielle.

Les personnes n'ayant pas leur domicile ou leur siège dans un Etat membre de la Communauté européenne ou dans un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen doivent, dans le délai qui leur est imparti par l'Institut, constituer un mandataire satisfaisant aux conditions prévues à l'alinéa précédent.

En cas de pluralité de déposants, un mandataire commun doit être constitué. Si celui-ci n'est pas l'un des déposants, il doit satisfaire aux conditions prévues par le deuxième alinéa.

Sauf lorsqu'il a la qualité de conseil en propriété industrielle ou d'avocat, le mandataire doit joindre un pouvoir qui s'étend, sous réserve des dispositions des articles R. 712-21 et R. 714-1 et sauf stipulation contraire, à tous les actes et à la réception de toutes les notifications prévues au présent titre. Le pouvoir est dispensé de légalisation.

Art. R 712-13.- L'opposition à enregistrement formée par le propriétaire d'une marque antérieure ou le bénéficiaire d'un droit exclusif d'exploitation dans les conditions prévues à l'article L. 712-4 peut être présentée par l'intéressé agissant personnellement ou par l'intermédiaire d'une personne remplissant les conditions prévues à l'article R. 712-2.

Art. R 712-14.- L'opposition est présentée par écrit dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R 712-26.

Elle précise :

1° L'identité de l'opposant, ainsi que les indications propres à établir l'existence, la nature, l'origine et la portée de ses droits ;

2° Les références de la demande d'enregistrement contre laquelle est formée l'opposition, ainsi que l'indication des produits ou services visés par l'opposition ;

3° L'exposé des moyens sur lesquels repose l'opposition ;

4° La justification du paiement de la redevance prescrite ;

5° Le cas échéant, sauf lorsqu'il a la qualité de conseil en propriété industrielle ou d'avocat, le pouvoir du mandataire, ce pouvoir pouvant être adressé à l'Institut dans le délai maximum d'un mois.

Art. R 712-15.- Est déclarée irrecevable toute opposition soit formée hors délai, soit présentée par une personne qui n'avait pas qualité, soit non conforme aux conditions

prévues aux articles R 712-13 et R 712-14 et à l'arrêté mentionné à l'article R 712-26.

Art. R 712-16.- Sous réserve des cas de suspension prévus au quatrième alinéa de l'article L. 712-4 ou de clôture de la procédure en application de l'article R. 712-18, l'opposition est instruite selon la procédure ci-après :

1° L'opposition est notifiée sans délai au titulaire de la demande d'enregistrement.

Un délai est imparti à celui-ci pour présenter les observations en réponse et, le cas échéant, constituer un mandataire répondant aux conditions prévues à l'article R. 712-13. Le délai imparti ne peut être inférieur à deux mois ;

2° A défaut d'observation en réponse ou, le cas échéant, de constitution régulière d'un mandataire dans le délai imparti, il est statué sur l'opposition.

Dans le cas contraire, un projet de décision est établi au vu de l'opposition et des observations en réponse. Ce projet est notifié aux parties auxquelles un délai est imparti pour en contester éventuellement le bien-fondé ;

3° Ce projet, s'il n'est pas contesté, vaut décision.

Dans le cas contraire, il est statué sur l'opposition au vu des dernières observations et, si l'une des parties le demande, après que celles-ci auront été admises à présenter des observations orales.

L'institut doit respecter le principe du contradictoire. Toute observation dont il est saisi par l'une des parties est notifiée à l'autre.

Art. R 712-17.- Le titulaire de la demande d'enregistrement peut, dans ses premières observations en réponse, inviter l'opposant à produire des pièces propres à établir que la déchéance de ses droits pour défaut d'exploitation n'est pas encourue.

Ces pièces doivent établir l'exploitation de la marque antérieure, au cours des cinq années précédant la demande de preuves d'usage, pour au moins l'un des produits ou services sur lesquels est fondée l'opposition ou faire état d'un juste motif de non-exploitation.

L'institut impartit alors un délai à l'opposant pour produire ces pièces.

Art. R 712-18.- La procédure d'opposition est clôturée :

1° Lorsque l'opposant a retiré son opposition, a perdu qualité pour agir ou n'a fourni dans le délai imparti aucune pièce propre à établir que la déchéance de ses droits n'est pas encourue ;

2° Lorsque l'opposition est devenue sans objet par suite soit d'un accord entre les parties, soit du retrait ou du rejet de la demande d'enregistrement contre laquelle l'opposition a été formée ;

3° Lorsque les effets de la marque antérieure ont cessé.

Art. R 712-21.- La demande d'enregistrement peut être retirée jusqu'au début des préparatifs techniques relatifs à l'enregistrement. Le retrait peut être limité à une partie du dépôt. Il s'effectue par une déclaration écrite adressée ou remise à l'institut.

Une déclaration de retrait ne peut viser qu'une seule marque. Elle est formulée par le demandeur ou par son mandataire, lequel, sauf s'il a la qualité de conseil en propriété industrielle ou d'avocat, doit joindre un pouvoir spécial.

Elle indique s'il a été ou non concédé des droits d'exploitation ou de gage. Dans l'affirmative, elle doit être accompagnée du consentement écrit du bénéficiaire de ce droit ou du créancier gagiste.

Si la demande d'enregistrement a été formulée par plusieurs personnes, son retrait ne peut être effectué que s'il est requis par l'ensemble de celles-ci.

Le retrait ne fait pas obstacle à la publication prévue au premier alinéa de l'article R 712-8.

Art. R 717-5.- Le délai pour former opposition, conformément à l'article L. 712-4, court à partir du premier jour du mois suivant la réception du bulletin La Gazette à l'Institut national de la propriété industrielle.

L'opposition est notifiée au titulaire de l'enregistrement international par l'intermédiaire du bureau international de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

Le titulaire de l'enregistrement international est réputé avoir reçu la notification de l'opposition dans un délai de quinze jours à compter de la date d'émission de cette notification par l'Institut national de la propriété industrielle.

Arrêté du 31 janvier 1992

Art. 4-1.- L'opposition est présentée en deux exemplaires lorsqu'elle est formée contre une demande d'enregistrement de marque nationale, quatre exemplaires lorsqu'elle est formée contre un enregistrement international de marque. Une opposition ne peut être fondée que sur une seule marque.

2- L'opposant produit outre l'acte d'opposition, l'exposé des moyens tirés de la comparaison des produits et services, l'exposé des moyens tirés de la comparaison des signes et, le cas échéant, la synthèse des moyens invoqués, les pièces suivantes :

a) Une copie de la publication de la demande d'enregistrement ou de l'enregistrement international contre lequel l'opposition est formée ;

b) Une copie de la marque antérieure, dans son dernier état, mettant en évidence, le cas échéant, l'incidence d'une renonciation, limitation ou cession partielle sur la portée des droits de l'opposant ; dans le cas où le bénéfice d'une date de priorité est invoqué, une copie de la demande sur laquelle est fondée cette priorité ;

c) Si la marque antérieure est une marque non déposée, mais notoire, les pièces établissant son existence et sa notoriété, et en définissant la portée ;

d) Si l'opposant n'est pas le propriétaire originel de la marque, la justification de sa qualité pour agir et de l'opposabilité de l'acte correspondant ;

e) La justification du paiement de la redevance d'opposition ;

f) S'il est constitué un mandataire, le pouvoir de ce dernier.

A l'exception de celles visées au e) et f), les pièces annexes sont fournies en autant d'exemplaires que ceux prescrits pour l'acte d'opposition.

Art. 5.- La date de réception à l'Institut national de la propriété industrielle du bulletin *Les marques internationales*, aux fins de l'application des articles 33 et 35 du décret n°92-100 du 30 janvier 1992 susvisé (R 717-3 et R 717-5 du code de la propriété intellectuelle), est constatée sur un registre tenu à la disposition du public.

OPPOSITION À ENREGISTREMENT

page 1/2

Cet imprimé est à remplir à l'encre noire en lettres capitales. MA 464 @ w/010107

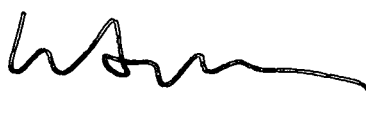
REMISE DES PIÈCES : DATE LIEU N° DE GESTION		1 NOM ET ADRESSE DE L'OPPOSANT OU DU MANDATAIRE À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE Monsieur Nicolas BOESPFLUG Avocat 96 avenue des ternes 75017 PARIS	
Confirmation d'une opposition par télécopie ☐			
2 DEMANDE D'ENREGISTREMENT CONTESTÉE		Cochez l'une des deux cases suivantes	
Marque française N° du BOPI de publication Date de dépôt N° national Priorité revendiquée (le cas échéant)		☐ Pays : _____ Date _____	
Marque internationale ayant effet en France N° de la gazette OMPI de publication Date d'enregistrement international N° d'enregistrement international Priorité revendiquée (le cas échéant)		☒ O.K. 31/2007 1 9 0 6 2 0 0 6 929 733 Pays : ALLEMAGNE Date 0 9 0 1 2 0 0 6	
3 MARQUE ANTÉRIEURE INVOQUÉE			
Marque française Date de dépôt N° national Priorité revendiquée (le cas échéant)		☒ OKAY 2 9 1 0 2 0 0 2 3 192 228 Pays : BENELUX Date 2 2 0 2 2 0 0 2	
Si la marque a été déposée avant le 28/12/1991, indiquez le n° d'enregistrement		N° d'enregistrement :	
Si la marque a fait l'objet d'un renouvellement après le 28/12/1991		Date de publication au BOPI _____ ou date de dépôt de la déclaration _____	
Marque internationale Date d'enregistrement international N° d'enregistrement international et/ou du dernier renouvellement Priorité revendiquée (le cas échéant)		☐ _____ _____ Pays : _____ Date _____	
Date d'inscription au registre international de l'extension à la France de cet enregistrement (le cas échéant)		_____	

Réservé à l'INPI

OPPOSITION À ENREGISTREMENT

page 2/2

MA 464 @ w/010107

N° DE GESTION			
Marque communautaire		☐	
Si elle est enregistrée :		Date	
		N° de l'enregistrement communautaire :	
Si elle n'est pas enregistrée :		Date	
		N° de dépôt de la demande :	
Priorité revendiquée (<i>le cas échéant</i>)		Pays :	Date
Indiquez si la marque antérieure invoquée a fait l'objet :		☐ d'une renonciation ☐ d'une cession partielle ☐ d'une limitation (Voir dernière page)	
Marque non déposée (Voir dernière page)		☐ Cochez cette case si la marque antérieure est une marque non déposée mais notoire au sens de l'article 6 bis de la Convention de Paris	
4 OPPOSANT			
Nom ou dénomination sociale		GEORGIA-PACIFIC	
Prénoms			
Forme juridique		SARL	
Adresse	Rue	25 route d'Esch	
	Code postal et ville	L 1470 LUXEMBOURG	
	Pays	LUXEMBOURG	
N° de téléphone (<i>facultatif</i>)			
N° de télécopie (<i>facultatif</i>)			
Adresse électronique (<i>facultatif</i>)			
Agissant en qualité de :		Cochez l'une des trois cases ci-dessous :	
propriétaire dès l'origine		☒	
propriétaire par suite d'une transmission de propriété		☐	
licencié exclusif		☐	
		Date N° d'inscription :	
5 MANDATAIRE (<i>le cas échéant</i>)			
Nom		BOESPFLUG	
Prénom		Nicolas	
Cabinet ou Société			
N° de pouvoir permanent (<i>le cas échéant</i>)			
Adresse	Rue	96 avenue des ternes	
	Code postal et ville	75017 PARIS	
N° de téléphone (<i>facultatif</i>)			
N° de télécopie (<i>facultatif</i>)			
Adresse électronique (<i>facultatif</i>)			
6 IDENTIFICATION DU SIGNATAIRE (Opposant ou Mandataire)			
Nom : Nicolas BOESPFLUG		Signature : 	
Qualité : Avocat au Barreau de Paris			

MARQUE DE FABRIQUE, DE COMMERCE OU DE SERVICE

OPPOSITION À ENREGISTREMENT

ANNEXE I/3

Cet imprimé est à dactylographier en noir.

EXPOSÉ DES MOYENS TIRÉS DE LA COMPARAISON DES PRODUITS ET SERVICES

A - INDIQUEZ SI L'OPPOSITION EST FORMÉE :

- ☐ POUR L'INTÉGRALITÉ des produits et services désignés dans la demande d'enregistrement à laquelle il est fait opposition, ou
- ☒ POUR UNE PARTIE SEULEMENT de ces produits et services. Dans ce cas, les identifier.

Classe 16 : papier, articles en papier, compris dans cette classe

Classe 21 : éponges à usage ménager, chiffons, chiffons à poussière, essuie-meubles

Classe 24 : torchons à vaisselle, essuie-verres

B - PRÉCISEZ S'IL S'AGIT DE PRODUITS ET SERVICES :

- ☒ IDENTIQUES : le cas échéant, mettre en évidence cette identité.
- ☒ SIMILAIRES : dans ce cas, justifier qu'il existe une similarité dont peut résulter un risque de confusion dans l'esprit du public

Ces produits sont soit identiques soit similaires à ceux pour lesquels la marque antérieure est enregistrée.
(Voir ANNEXE B)

OPPOSITION O.K. – ANNEXE 1/3 - B

PRODUITS IDENTIQUES

En classe 16 :

Il y a identité entre le « *papier* » désigné par la marque antérieure et le « *papier* » désigné par l'enregistrement international contesté.

Il y a identité entre les « *rouleaux de papier à usage ménager* » et l'« *essuie-tout* » désigné par la marque antérieure et le « *papier* » et les « *articles en papier, compris dans cette classe* » désigné par l'enregistrement international contesté.

En effet, le papier et les articles en papier constituent une catégorie générale de produits à laquelle appartiennent les rouleaux de papier à usage ménager et l'essuie-tout qui sont composés de papier et constituent donc des articles en papier.

PRODUITS SIMILAIRES

En classe 21 :

Il y a similitude entre l'« *essuie-tout* » désigné par la marque antérieure et les « *éponges à usage ménager* », les « *chiffons* », les « *chiffons à poussière* », l'« *essuie-meubles* » désignés par l'enregistrement international contesté.

En effet, l'essuie-tout remplit d'une part une fonction d'absorption comme les éponges à usage ménager et d'autre part une fonction d'essuyage comme les chiffons, les chiffons à poussière et l'essuie-meubles.

Le consommateur attribuera donc inmanquablement à une origine commune ces divers produits s'ils lui sont proposés sous un signe identique ou similaire.

En classe 24 :

Il y a similitude entre l'« *essuie-tout* » désigné par la marque antérieure et les « *torchons à vaisselle* » et l'« *essuie-verres* » désignés par l'enregistrement international contesté.

En effet, les torchons à vaisselle et les essuie-verres remplissent une fonction d'absorption et d'essuyage comme l'essuie-tout.

Le consommateur attribuera donc inmanquablement à une origine commune ces divers produits s'ils lui sont proposés sous un signe identique ou similaire.

MARQUE DE FABRIQUE, DE COMMERCE OU DE SERVICE

OPPOSITION À ENREGISTREMENT

ANNEXE 2/3

Cet imprimé est à dactylographier en noir.

EXPOSÉ DES MOYENS TIRÉS DE LA COMPARAISON DES SIGNES

INDIQUEZ SI LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT À LAQUELLE IL EST FAIT OPPOSITION CONSTITUE :

☐ LA REPRODUCTION A L'IDENTIQUE DE LA MARQUE

☒ L'IMITATION DE LA MARQUE

Précisez les points de ressemblance et la nature de cette dernière (par exemple, visuelle, graphique, phonétique, intellectuelle ou autre). Expliquez en quoi il peut en résulter un risque de confusion dans l'esprit du public

Voir en ANNEXE 2/3 l'exposé des moyens tirés de la comparaison des signes en cause.

En cas d'insuffisance de place, poursuivre sur une page blanche et cocher la case ci-après ☒

OPPOSITION O.K. - ANNEXE 2/3

EXPOSÉ DES MOYENS TIRÉS DE LA COMPARAISON DES SIGNES

Les signes en présence sont constitués d'une part, de la dénomination OKAY en lettres rouges accompagnée d'un dessin bleu et jaune et d'autre part, de la dénomination O.K. en lettres jaunes accompagnée d'un dessin bleu et rouge.

Les dénominations OKAY et O.K. qui constituent les éléments principaux des signes en cause, sont quasi identiques.

Afin de restituer la prononciation anglo-saxonne de la lettre K du mot O.K. qui signifie « *d'accord* », ce dernier s'orthographie également sous la forme OKAY (voir en annexe pages du site « langue-fr.net »).

En conséquence, les dénominations O.K. et OKAY sont identiques tant sur le plan intellectuel puisqu'elles correspondent au mot O.K. que sur le plan phonétique puisqu'elles se prononcent de la même façon.

Visuellement, la dénomination O.K. est très proche de la dénomination OKAY dont elle reproduit les deux premières lettres qui en constituent les lettres dominantes en raison de la position qu'elles y occupent et du fait que les deux lettres qui les suivent, correspondent à un ajout phonétique.

Par ailleurs, l'enregistrement international contesté O.K. comporte une combinaison des couleurs jaune, bleu et rouge comme la marque antérieure OKAY.

L'enregistrement international contesté reproduit donc les caractéristiques essentielles de la marque antérieure. Ces similitudes entre les signes en cause sont à l'origine d'un risque de confusion, le consommateur d'attention moyenne ne les ayant pas simultanément sous les yeux pouvant légitimement croire que l'enregistrement international contesté O.K. constitue une déclinaison de la marque antérieure OKAY et leur attribuer une origine commune.

Ce risque de confusion est d'autant plus évident que la marque OKAY est notoirement connue puisque l'essuie-tout commercialisé sous celle-ci est depuis des années largement leader sur le marché français de l'essuie-tout et fait régulièrement l'objet d'importantes campagnes de publicité (voir en annexe argumentaires OKAY de 2001, 2003, 2004 et 2006 et extrait du n° 488 de la revue FaireSavoirFaire).

MARQUE DE FABRIQUE, DE COMMERCE OU DE SERVICE

OPPOSITION À ENREGISTREMENT

ANNEXE 3/3

Cet imprimé est à dactylographier en noir.

SYNTHÈSE DES MOYENS

Lorsque, dans un cas particulier, l'opposant considère que la comparaison des deux marques en présence telle qu'elle résulte des annexes 1 et 2 ne rend pas entièrement compte de l'atteinte à la marque qu'il allègue, il peut présenter une synthèse de son argumentation.

PIÈCES PRODUITES À L'APPUI DE L'OPPOSITION

En 2 exemplaires

- | | |
|--|------------------|
| ☒ le présent acte d'opposition | 2 pages |
| ☒ l'exposé des moyens tirés de la comparaison des produits et services (Annexe 1) | 2 page (s) |
| ☒ l'exposé des moyens tirés de la comparaison des signes (Annexe 2) | 2 page (s) |
| ☐ le cas échéant, la synthèse des moyens invoqués (Annexe 3) | page (s) |
| | <hr/> |
| | 6 pages |

- ☒ la copie de la publication de la demande d'enregistrement ou de l'enregistrement international contesté
- ☒ la copie de la marque antérieure dans son dernier état (1) mettant en évidence, l'incidence d'une renonciation, limitation ou cession partielle sur la portée des droits de l'opposant

ou ☐ si la marque antérieure est une marque non déposée mais notoire,
les pièces établissant l'existence de cette marque ainsi que sa notoriété et en définissant la portée

En 1 exemplaire :

- ☒ la justification du paiement de la redevance d'opposition
- ☐ s'il a été constitué un mandataire, le pouvoir (2) ou, en cas de pouvoir permanent, la copie de ce dernier rappelant son numéro d'enregistrement à l'INPI

(1) - Pour les marques françaises déposées antérieurement au 28 décembre 1991 : copie de la publication du dernier enregistrement ou, à défaut d'enregistrement, copie de la demande.

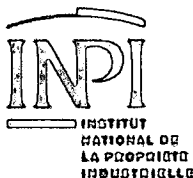
- Pour les marques françaises déposées postérieurement au 28 décembre 1991: copie de la publication de la demande ou, si cette dernière a été modifiée en cours de procédure, la copie de publication de l'enregistrement.

- Pour les marques internationales : copie de la publication de l'enregistrement et le cas échéant de l'extension territoriale à la France ou du dernier renouvellement (ou de la nouvelle publication effectuée à l'occasion de l'inscription d'une cession partielle).

- Pour les marques communautaires : copie de la publication de l'enregistrement et, le cas échéant, de la publication effectuée à l'occasion de l'inscription d'un transfert.

Ces documents peuvent être remplacés pour les marques françaises par un certificat d'identité ou une copie du certificat d'enregistrement, pour les marques internationales par un extrait du registre international des marques et pour les marques communautaires par un extrait du registre communautaire des marques.

(2) - Le pouvoir peut être fourni dans un délai d'un mois.



MARQUES DE FABRIQUE DE COMMERCE OU DE SERVICE

Code de la propriété intellectuelle
Livre IV : Titre premier, chapitre premier
Livre VII : Titre premier - Livre VIII

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT

Le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle certifie que la marque reproduite au verso a été enregistrée.

L'enregistrement produit ses effets à compter de la date de dépôt de la demande pour une période de dix ans indéfiniment renouvelable.

Cet enregistrement sera publié au Bulletin officiel de la propriété industrielle

BOPI 03/18 NL Vol II du 2 Mai 2003.

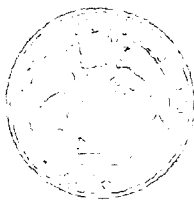
Le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle

Daniel HANGARD



INSTITUT
NATIONAL DE
LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE

SIÈGE
131, rue de la République
93000 Pantin Cedex
Tél. 01 49 01 90 00
Fax 01 49 01 90 00
E-mail: inpi@inpi.fr



10/10/2002

Georgia-Pacific S.à r.l
3, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg
Luxembourg.

N° National : 02 3 192 228

Dépôt du : 29 OCTOBRE 2002

à : INPI PARIS

Georgia-Pacific S.à r.l., 3, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg
Luxembourg.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :
Georgia-Pacific S.à r.l., 3, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg
Luxembourg.



Marque déposée en couleurs.

Produits ou services désignés : Papier, rouleaux de papier à usage ménager, essuie-tout, essuie-mains en papier; papier hygiénique; mouchoirs en papier; serviettes à damoquiller en papier; linge de table à savoir serviettes, nappes, napperons, sets de table en papier; rouleaux de papier destinés à recouvrir des étagères, papier pour essuyage à usage industriel en format, en rouleaux ou en bobines; serviettes de toilette en papier; papier d'emballage en rouleaux ou en feuilles. Ustensiles et récipients pour le ménage ou la cuisine (ni en métaux précieux, ni en plaqué); matériel de nettoyage, éponges, chiffons, assiettes et gobelets en papier ou en matières plastiques, torchons en papier.

Classes de produits ou services : 16, 21.

Dépôt effectué en même temps que le renouvellement de la marque N° N° 97684231.

Priorité : BENELUX 22/02/2002 N° 1005815.

1 Líquidos para partes y guarniciones de automóviles, en particular, detergentes, preparaciones de clarificación y limpiadores químicos, auxiliares de la gasolina y detergentes para limpiar cristales, refrigerantes y productos frigoríficos.

9 Aparatos e instrumentos eléctricos, ópticos, de pesar, de medida, de señalización, de funcionamiento, de control (en particular para vehículos); guarniciones para automóviles comprendidas en esta clase.

11 Aparatos de alumbrado para vehículos, retrovisores y reflectores, instalaciones de ventilación y climatización, instalaciones anticongelantes.

12 Vehículos y vehículos de transporte, sus accesorios, partes y elementos de sujeción.

35 Servicios minoristas y mayoristas (por cuenta de terceros); publicidad, gestión de negocios comerciales; administración comercial; trabajos de oficina.

37 Mantenimiento de vehículos y estaciones de servicio, limpieza y pulido de vehículos; lavado de automóviles.

39 Alquiler de vehículos y sus accesorios adicionales, en particular cajas portaequipajes de techo y barras portaequipajes, refrigeradores para vehículos, remolques, cadenas de nieve, herramientas, asientos para bebés y asientos de seguridad para bebés, remolque de vehículos; alquiler de plazas de estacionamiento.

(821) EE, 19.04.2006, M200600495.

(300) EE, 19.04.2006, M200600495.

(832) LT, LV.

(270) anglais / English / inglés

(580) 16.08.2007

(151) 19.06.2006

929 733

(180) 19.06.2016

(732) MIP METRO Group

Intellectual Property GmbH & Co. KG

Metro-Strasse 1

40235 Düsseldorf (DE).

(842) GmbH & Co. KG, Germany

(750) METRO AG, Recht & Projekte, Postfach 23 03 61, 40089 Düsseldorf (DE).



(Voir original en couleur à la fin de ce volume /

See original in color at the end of this issue /

Véase el original en color al final de este número.)

(531) VCL(5)

24.17; 26.3; 26.7; 27.5; 29.1.

(558) Marque consistant exclusivement en une ou plusieurs couleurs / *Mark consisting exclusively of one or several colors* / La marca consiste exclusivamente de un o varios colores

(591) Bleu, jaune et rouge. / *Blue, yellow and red.* / Azul, amarillo y rojo.

(511) NCL(8)

1 Films vierges, photosensibles; produits chimiques d'imprégnation, notamment pour tentes, vêtements, chaussures; produits chimiques à usage industriel et scientifique; produits chimiques pour le traitement de l'eau, des piscines, baignoires et bassins d'eau chaude; adhésifs pour l'industrie; produits chimiques utilisés en agriculture, horticulture et sylviculture, à savoir engrais artificiels et naturels et autres produits chimiques destinés à l'amendement des sols et cultures; terre pour la culture de fleurs; produits de

conservation des fleurs coupées; tourbe (engrais); couches humifères; produits contenant des oligo-éléments pour les plantes; produits chimiques de dégivrage, produits antigels pour les radiateurs, produits antigels pour les lave-glaces; sel, compris dans cette classe; mastics pour la carrosserie des voitures, alcool dénaturé.

2 Peintures, vernis, laques; produits antirouille; produits de conservation contre la détérioration du bois, vernis à bois; teintures pour le bois; matériel de réparation pour le traitement de sous-couches; produits de pré-enduction, produits de préservation du bois et du métal, agents de conservation des enduits (peintures); produits de conservation pour une utilisation sur le bois et le fer.

3 Produits de lavage et de blanchiment, assouplissants pour le linge, détergents à vaisselle, produits détachants, amidon de blanchisserie, produits de lissage et d'avivage pour la blanchisserie; préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser, produits de nettoyage, produits de nettoyage des fours, produits nettoyants pour les toilettes, produits nettoyants pour les surfaces vitrées, agents anticalcaires à usage domestique, liquide de nettoyage pour les pare-brise, produits de nettoyage de voiture, agents pour le polissage de laques, sprays de nettoyage, de préférence utilisés pour la zone du tableau de bord de voitures, nettoyants pour laques, cires pour voitures, shampooings pour voitures, préparations de polissage pour voitures; savons; produits de parfumerie, huiles essentielles, préparations de soins corporels et de beauté, cosmétiques, lotions à usage cosmétique, gels de bain et de douche, déodorants, toniques capillaires, laques capillaires, lotions de mise en plis, shampooings, dentifrices, bains de bouche, autres qu'à usage médical, produits cosmétiques de coton tels que bâtonnets ouatés à usage cosmétique, coton cosmétique, disques de coton, boules de coton ainsi que lingettes imbibées de lotions cosmétiques, mouchoirs ou lingettes imprégnés ou humides pour l'hygiène intime; produits de nettoyage pour machines de bureau et mobilier de bureau, produits de nettoyage pour les machines à écrire automatiques; produits abrasifs, agents de protection du dessous de caisse pour véhicules à moteur; produits de nettoyage et produits d'entretien pour le mobilier.

4 Carburants (y compris carburants à moteur), allume-feu pour grils et cheminées, charbon de bois; camping-gaz; huiles et graisses industrielles, lubrifiants, notamment pour moteurs de véhicules; bougies pour arbres de Noël, bougies destinées à l'éclairage, bougies parfumées, bougies aromatiques.

5 Produits pharmaceutiques et vétérinaires, médicaments (pour autant qu'ils ne soient pas uniquement vendus en pharmacie); produits hygiéniques à usage médical; produits diététiques à usage médical, aliments pour bébés, aliments diététiques pour soins de santé à base de vitamines, nutriments minéraux, oligo-éléments, seuls ou combinés, compléments alimentaires à base d'acides aminés, minéraux et oligo-éléments, à usage médical; pansements adhésifs, matériel de pansements; articles d'hygiène féminine, notamment bandes périodiques, culottes hygiéniques, protège-slips, tampons hygiéniques; matières pour plomber les dents et composés à empreintes à usage dentaire; désinfectants; pesticides; fongicides, herbicides; désodorisants, produits parfumés et blocs à utiliser dans les toilettes et urinoirs, pharmacies portatives équipées, compresses accompagnées de matières à pansements.

6 Cassettes à argent métalliques, coffres-forts; échelles en aluminium, échelles métalliques, marches articulées en métal, récipients d'emballage en métal, corbeilles métalliques; rideaux en métal, accessoires de montage en métal pour stores compris dans cette classe, rails supérieurs, rails inférieurs, plaquettes et galets latéraux en aluminium et acier, équerres métalliques, éléments de fixation, ressorts, serrures, chaînes, tous en métal et destinés aux stores et voilages, tubes d'enroulement en aluminium, serre-câbles en métal; piquets de tente métalliques; piscines (constructions préfabriquées en métal); câbles et fils métalliques (autres qu'à usage électrique); constructions transportables métalliques;

remises à outils en métal; maisons de jardin transportables en métal; articles de serrurerie; quincaillerie métallique, notamment clous, rivets, écrous, vis, crochets, embouts; tuyaux encastrables métalliques; bidons d'essence en tôle; goujons (chevilles, goujons d'assemblage) en métal; serrures métalliques (autres qu'électriques); bidons d'essence en tôle, y compris éléments de fixation; grilles pour les chiens en métal.

7 Machines utilisées dans les cuisines et cuisines de collectivité; appareils et machines électriques de cuisine pour la transformation des aliments; presse-jus électriques, mixeurs électriques, centrifugeuses électriques, machines de coupe électriques, machines à laver, lave-vaisselle (tous les appareils susmentionnés compris dans cette classe); machines à coudre et leurs parties, machines à tricoter et leurs parties, accessoires d'aspirateur, à savoir sacs d'aspirateur, tuyaux et filtres d'aspirateur, appareils de nettoyage électriques à usage domestique, aspirateurs et machines d'encaustiquage des parquets (électriques), machines de nettoyage de chaussures (électriques), machines électriques pour l'entretien des meubles et des sols; accessoires pour tous les produits susmentionnés, compris dans cette classe; machines à lier; appareils et machines de nettoyage électriques et à pile ainsi que leurs parties; dynamos de bicyclette; appareils de compactage, malaxage, pompage et de production d'énergie électrique; bougies d'allumage et bobines d'allumage pour automobiles; filtres à air et filtres à huile pour automobiles; outils pneumatiques et électriques destinés à l'industrie du bâtiment et le secteur du bois de construction, aux artisans et bricoleurs, notamment foreuses, marteaux perforateurs, tournevis mécaniques, dispositifs d'aspiration, machines à meuler, scies (machines), thermoventilateurs, rabots de lissage, pistolets de collage à chaud, fraiseuses, ciseaux, coupe-fils, machines à grignoter, agitateurs, brocheuses-cloueuses, pistolets à souder, racleuses, pistolets à peinture, appareils à décoller les papiers peints, hache-paille, cisailles à haies et appareils de nettoyage à haute pression, ainsi que leurs outils à insérer, à savoir perceuses, forets, ciseaux, adaptateurs, feuilles abrasives, disques abrasifs, bandes abrasives, éponges à polir, roues à disques, lames de scie, lames de rabot, fraises à rainner, courroies d'entraînement, lames de tournevis; machines et appareils destinés à la confection de boissons et/ou de repas; valves de gourdes, pompes, comprises dans cette classe; machines agricoles; machines de cuisine électriques, massicots.

8 Pompes actionnées manuellement comprises dans cette classe; rasoirs (électriques ou non électriques) et accessoires de rasoirs compris dans cette classe, appareils d'épilation (électriques et non électriques), tondeuses à cheveux (électriques et non électriques), lames de rasoirs, étuis de rasoirs, rasoirs, accessoires de rasage, appareils de coupe des poils de nez; massicots; couverts, y compris en métaux précieux ou plaqués, à savoir couteaux, fourchettes, cuillers, pièces de vaisselle, à savoir cuillers à soupe et à sauce, pinces à sucre, pelles à gâteau, fourchettes à fondue; outils actionnés manuellement pour bicyclettes et autres éléments d'équipements sportifs; coutellerie, y compris ciseaux, couteaux et couteaux spéciaux; outils à main et outils actionnés manuellement (ni électriques, ni pneumatiques), notamment marteaux, alènes, limes, rabots, tournevis, scies, outils de calfeutrage, clefs, machines de meulage à bande, drillers, perceuses à main, rabots inclinés, machines à agrafer, marteaux cloueuses, tenailles, clefs; mèches, lames de scie et cadres de scies à métaux; pièces de tournevis, rabots biseautés, pinces, étaux, meules et brosses métalliques, truelles, spatules, hachettes (haches), outils de sertissage, pincettes, outils à ciseler, gouges, ensemble de clés hexagonales, boîtes de clés à cliquet, boîtes à ongles et boîtes de varlopes à ongles; appareils pour l'agriculture (actionnés manuellement) et instruments pour l'horticulture et la culture, pics, bêches, fourches, râtaux, pelles, bâtons, ciseaux, couteaux; coupe-gazon et tondeuses à gazon actionnés manuellement; parties et composants de tous les produits précités, compris dans cette classe.

9 Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, électriques, photographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement; fers à repasser électriques, piles de toute sorte et toute taille, piles rechargeables de toute sorte et toute taille, chargeurs de piles pour accumulateurs électriques, appareils électriques de soudure à feuilles, matériel informatique, ordinateurs, ordinateurs blocs-notes, ordinateurs de bureau, moniteurs, projecteurs, imprimantes, scanners, appareils numériques de reproduction du son, appareils vidéo numériques, périphériques d'ordinateur, notamment imprimantes, claviers, souris; ordinateurs portables, ordinateurs personnels de poche, assistants numériques personnels, téléphones, téléphones cellulaires, pagers, appareils sans fil de messagerie électronique, produits informatiques et logiciels, accessoires (compris dans cette classe), parties et composants de tous les produits précités; logiciels, à savoir logiciels de système d'exploitation, logiciels de réseau, logiciels de gestion de réseau, logiciels de formation; cédéroms contenant des notices d'utilisation, manuels, matériel didactique et informations sur les produits; disques optiques d'enregistrement, de stockage et reproduction de sons, d'images et de données, y compris disques compacts (CD), disques magnéto-optiques (minidisques enregistrables) et disques numériques polyvalents (DVD); disques magnétiques et disquettes magnétiques dotés d'une grande capacité de mémoire pour l'enregistrement, le stockage et la reproduction de données; supports de stockage de données portatifs, en particulier clés de mémoire USB, cartes numériques, cartes smartmedia vierges, cartes de mémoire flash; supports de stockage de données enregistrables et préenregistrés, à savoir disques, CD, DVD, cassettes audio et vidéo; appareils et équipements d'affichage, codage, décodage, transmission, réception, stockage et traitement de signaux sonores et/ou signaux d'image et/ou de données d'images, notamment installations compactes satellitaires analogiques et numériques, récepteurs de transmission vidéo numérique terrestre, antennes de transmission vidéo numérique terrestre, récepteurs satellitaires et antennes satellites, amplificateurs, récepteurs, récepteurs audio/vidéo, processeurs audio/vidéo, syntoniseurs, lecteurs vidéo, lecteurs de DVD, lecteurs de bandes audio numériques, lecteurs de CD, lecteurs de MP3, télécommandes, dispositifs audio intégrés, radios, téléviseurs, écrans de visualisation (à cristaux liquides et à matrice active); magnétoscopes à cassettes, graveurs de CD, enregistreurs de MP3, graveurs de DVD, magnétophones numériques, écouteurs, microphones, haut-parleurs, notamment haut-parleurs de véhicules; câbles de raccordement pour équipement audio et vidéo; télécommandes; appareils et instruments photographiques et optiques, y compris appareils photo numériques; films impressionnés; instruments de pesage mécaniques; casques, ordinateurs de bicyclette, dispositifs de mesure du rythme cardiaque; triangles de signalisation, serrures électriques; instruments de navigation, en particulier pour bicyclettes (ordinateurs de bord); verres gradués; instruments de mesure; caisses enregistreuses et imprimantes de texte.

11 Appareils d'éclairage, de chauffage, de production de vapeur, de cuisson, de réfrigération, de séchage, de ventilation et installations sanitaires; ampoules d'éclairage; appareils à micro-ondes; hottes d'aspiration électriques; percolateurs; appareils électroménagers, également destinés aux cuisines de collectivité, à savoir machines à pop-corn; lampes électriques, lampes à pied, lampes de bureau, plafonniers, cylindres et tubes de lampe, lampes à huile, lampes halogènes et lampes à faisceaux étroits, abat-jour, supports d'abat-jour, appareils de bronzage, lampes à rayonnement ultraviolet, autres qu'à usage médical, appliques lumineuses, tubes luminescents, lampes à réflecteurs, lampes flammes; radiateurs rayonnants; lampes de poche; réchauds à thé, réchauds à bougies, brûleurs à gaz ou électriques, marmites à pression électriques, autocuiseurs électriques; lampes de bicyclette; dispositifs et appareils d'adduction d'eau, installations sanitaires; dispositifs de distribution d'eau;

appareils et dispositifs (ainsi qu'équipements composés de ces derniers) d'extraction, de distribution, de contenance, d'adduction, de vidange et d'alimentation en eau; installations d'eau chaude; raccords et robinets d'alimentation et de vidange d'eau pour douches et baignoires; raccords d'installations de toilette, bidet, chasse d'eau, lavabo et douche; raccords de lavabo et raccords d'évier; garnitures de robinet à manette unique, garnitures à deux manettes (parties d'équipements sanitaires); garnitures thermostatiques; robinets et garnitures conçus pour économiser l'énergie et l'eau et destinés à être raccordés aux canalisations d'eau et aux équipements sanitaires, filtres d'élimination des impuretés de l'eau; robinets mélangeurs thermostatiques et robinets mélangeurs actionnés sans qu'un contact soit nécessaire (parties d'équipements sanitaires); robinets de commande, de régulation, de mélange, d'arrêt et à fermeture automatique destinés aux conduites d'eau et équipements sanitaires; douches, cabines de douche, pommes de douche à jet réglable, pommes de douche, portes de douche, sièges de douche, colonnes de douche, tuyaux de douche, lavabos (parties d'installations sanitaires), cabines de douche entièrement fermées; pare-douche, murs de baignoire, accessoires de buanderie, accessoires de salle de bain, compris dans cette classe, barres d'appui de baignoire, poignées en métal ou plastique pour baignoires et douches, réservoirs de chasse d'eau; sièges de toilettes en plastique, bois ou métal, pièces détachées et composants individuels pour tous les produits précités, compris dans cette classe; guirlandes lumineuses électriques; tubes d'éclairage électriques; tapis antidérapants pour la douche et la baignoire.

12 Bicyclettes et accessoires de bicyclette (compris dans cette classe); bicyclettes équipées de moteur auxiliaire, scooters, vélomoteurs, housses de selles de bicyclette ou selles de moto; supports de bicyclette et supports de roue, freins de bicyclette, freins pour deux roues, jantes de bicyclette, fourches de bicyclette, chaînes de bicyclette, sonnettes de bicyclette, paniers de bicyclette, guidons de bicyclette, moteurs de bicyclette, moyeux de roues de bicyclette, porte-bicyclette, pédales de bicyclette, pompes de bicyclette, pneus de bicyclette, roues de bogie de bicyclette, chambres à air de bicyclette, rayons de bicyclette, selles de bicyclette, sacoches de bicyclette, supports à l'avant des bicyclettes, tubes de selles de bicyclette, pédaliers; bateaux et leurs pièces détachables et parties supplémentaires, comprises dans cette classe; pagaies; véhicules; parties de véhicule à moteur, à savoir dispositifs de transport, pour le transport de bagages avec et sur des véhicules à moteur, à savoir galeries de toit, supports de coffre, porte-skis, porte-bagages de bicyclette, porte-bagages de planches de surf, bâches pour recouvrir les bagages, filets à bagages (pour attacher les chargements), remorques à bagages (véhicules), attelages de remorque, essuie-glaces, chaînes à neige et déflecteurs.

13 Feux d'artifice.

14 Montres; instruments chronométriques; récipients en métaux précieux pour la cuisine et à usage ménager; services à thé, décorations de table et services de table en métaux précieux; réveille-matin.

16 Papier, carton, articles en carton et papier, compris dans cette classe, cahiers, papier en format, papier à photocopies, papier de copie, papier en continu, papier carbone; bloc-notes et sous-main, enveloppes, enveloppes d'emballage en papier ou en plastique; rouleaux de papier pour machines à calculer, brochures, revues spécialisées et magazines, livres; imprimés, à savoir formulaires et étiquettes; adhésifs pour articles de papeterie et matériel d'écriture ainsi que pour les fournitures scolaires et de bureau; articles de bureau (à l'exception des meubles), à savoir machines non électriques pour le bureau; instruments d'écriture, notamment crayons, stylos à bille ainsi que stylos feutres et crayons-feutres; fournitures destinées aux instruments d'écriture, à savoir stylos à encre, recharges, encres, cartouches rechargeables pour stylos, trousses à crayons, gommes et crayons effaceurs, taille-crayons, effaceurs d'encre, marqueurs, crayons de couleur; matériel de peinture et dessin, à savoir craies, pastels à la cire, peintures au doigt, crayons de

couleur, feutres à l'eau, aquarelles, gouaches, peintures à l'huile, pinceaux, palettes de peintre, chevalets et toiles de peintre; blocs à croquis et de coloriage, papier couché couleur, papier métallisé, chemises d'artisanat, craies pastel, aquarelles, crayons et leurs recharges, stylos à encre utilisés avec l'encre de Chine, encres de Chine; matériel à dessin, notamment pochoirs pour l'écriture et le dessin, règles, équerres à dessin, rapporteurs, ensemble d'instruments à dessin, papier à dessin; papier quadrillé, papier transparent, articles de papeterie, papier à lettres, nécessaires de correspondance, blocs d'écriture; classeurs à anneaux et leurs feuillets; règles coulissantes et disques à calculer, chemises de classement, enveloppes et papier à lettre, blocs d'addition et calepins de livraison, équipements de billetterie, à savoir dispositifs manuels d'émission de billets et de marquage (machines de bureau), rubans à marquer en papier, rouleaux de papier destinés aux dispositifs d'émission de billets, étiquettes (non en tissu), caractères (chiffres et lettres), tableaux à punaises et tableaux magnétiques ainsi que chiffres et lettres pour tableaux à punaises et tableaux magnétiques de billetterie; enveloppes transparentes; pochettes en plastique de classeur, pochettes perforées, pochettes à document et classeurs à feuillets mobiles; classeurs et chemises, contre-étiquettes pour chemises, index des dossiers; systèmes de classement et d'archivage (fournitures de bureau), notamment dossiers suspendus, pochettes à suspendre, classeurs à anneau unique et classeurs à oeillets; fiches et répertoires à fiches; corbeilles à courrier, récipients pour articles de papeterie et matériel d'écriture; adhésifs et matériel d'agrafage pour le bureau, machines agrafeuses de bureau, perforateurs de bureau; matériel pour l'organisation du bureau (machines de bureau), notamment organisateurs de bureau, agendas de bureau et chemises de paraphes; articles pour reliures, à savoir fils, toile et autres matières textiles de reliure; spirales pour reliures, appareil de colle à endosser; laminés minces, albums photos, photographies, épreuves photographiques, coins adhésifs, adhésifs pour photographies; machines destinées à détruire les documents, fonctionnant de façon électrique ou mécanique; machines à écrire électriques et mécaniques; machines à écrire automatiques et leurs accessoires, compris dans cette classe, à savoir rubans encreurs, housses; plastifieuses.

17 Matériaux d'étanchéité, d'isolation et d'emballage; tubes en matières plastiques pour la pose, compris dans cette classe; flexibles (non métalliques); caoutchouc, mica et produits en ces matières, non compris dans d'autres classes, tapis d'isolation.

18 Cuir, imitations du cuir et produits en ces matières, compris dans cette classe, petits articles de maroquinerie, compris dans cette classe, peaux d'animaux; malles et sacs de voyage, parapluies, parasols, cannes; sacs, compris dans cette classe, notamment portefeuilles, sacs de camping, sacs de sport, sacs de voyage, sacs pour le transport des enfants, porte-cartes, sacs à main, sacs à provisions; sacoches; sacs à dos.

19 Enduits pour les murs et enduits destinés aux façades de construction.

20 Meubles, glaces (miroirs), cadres; literie (comprise dans cette classe), à savoir matelas, sommiers à ressorts, oreillers, cadres à lattes; échelles et marches articulées (non métalliques), récipients d'emballage en matières plastiques, caisses à bouteilles, chariots multiusage (mobilier), paniers (non en métaux précieux), étagères pour caisses de bouteille (non métalliques), cintres à vêtements, étagères et systèmes de rayonnages non métalliques (mobilier), portemanteaux, également amovibles; stores, toiles de store, stores à lamelles, toiles de store avec boîtier, stores pliables, stores plissés, toiles de store, tous les produits n'étant ni métalliques ni en tissus et utilisés à l'intérieur; rideaux en bois tressé, volets roulants en bois, voilages en bois, toiles de store pliables (autres qu'en tissu), parties et composants de stores, rails supérieurs, rails inférieurs, liteaux, éléments de fixation, dispositifs de fermeture, chaînes, ressorts, clips et supports à fixer les stores, compris dans cette classe, tubes d'enroulement (non métalliques), dispositifs d'actionnement non métalliques pour stores (non électriques), petites pièces en matières plastiques

pour stores et voilages comprises dans cette classe; petites pièces en bois pour stores et voilages comprises dans cette classe, galets pour stores en matières plastiques ou en bois, accessoires de voilages, à savoir tringles à rideaux, tringles pivotantes, anneaux de rideaux, galets pour rideaux en matières plastiques, rails à rideaux; portières (rideaux) en bois; serre-câbles, ni en métaux ni en tissus; coussins et matelas à air (à usage non médical), sacs de couchage pour le camping, matelas, matelas pliables pour le camping, meubles de jardin et leurs parties en bois, rotin, métal ou plastique; goujons (goujons d'assemblage, chevilles), non métalliques, serrures non métalliques (à l'exception des serrures électriques); bidons d'essence en matières plastiques, y compris fixations, tables à dessin, égouttoirs à vaisselle.

21 Planches à repasser, sèche-linge à tambour, corbeilles à linge, pinces à linge, étendoirs pour le linge et autres dispositifs de séchage du linge (non compris dans d'autres classes), systèmes de tri et de rangement pour le linge, à savoir dispositifs et récipients à usage domestique (ni en métaux précieux, ni en plaqué), poubelles, paniers à usage domestique (non en métaux précieux), baquets à lessive, ustensiles de nettoyage, éponges à usage ménager, paille de fer, laine d'effilochage pour le nettoyage, déchet de coton pour le nettoyage, cuir pour le nettoyage, cuir à polir, balais laveurs, appareils à cirer les parquets (non électriques), chiffons, appareils et machines à polir (non électriques) à usage domestique, appareils de nettoyage (actionnés manuellement), équipements de lavage de vitre (actionnés manuellement), racloirs pour le nettoyage des récipients, brosses à récurer, chiffons à poussière, plumeaux, essuie-meubles, appareils électroménagers (non en métaux précieux), balais mécaniques (non électriques), brosses (à l'exception des pinceaux), balais, brosses à ongles, ramasse-poussières, articles en faïence, verre et matériaux céramiques équivalents, compris dans cette classe; articles en porcelaine, à savoir vaisselle en porcelaine, notamment services de table, services à café, services à thé, services à chocolat chaud, services à moka et bols pour le petit-déjeuner ainsi qu'appareils ménagers et culinaires en porcelaine; articles d'usage quotidien et objets décoratifs en matériaux céramiques, à savoir assiettes, bols, écuelles, tasses, boîtes, grandes tasses (mugs), bocaux, carafes, caisses, vases, surtout de table, à savoir objets décoratifs, manches de couvert, distributeurs de miel, coquetiers, ronds de serviettes, porte-serviettes de table; figurines de décoration en porcelaine, faïence, verre et matériaux céramiques équivalents, comprises dans cette classe; vaisselle en verre et en cristal, à savoir verres de table, bols, écuelles, vases, bocaux et porte-serviettes de table; appareils et récipients pour la cuisine et à usage ménager (ni en métaux précieux, ni en plaqué); ustensiles de cuisson et bouilloires; marmites, poêles à frire, bouteilles isolantes, assiettes et plats, vaisselle de rangement, services de table (autres qu'en matières précieuses ou en plaqué); appareils et machines culinaires et ménagers actionnés manuellement et non électriques, passeoires, gobelets, batteurs à oeufs, râpes, tire-bouchons, emporte-pièces, couvercles, blocs à couteaux, coupe-oeufs, vaisselle à micro-ondes; vaisselle en carton, vaisselle en plastique, notamment grandes tasses (mugs), gobelets, assiettes, verres, couverts de table; tasses et bouteilles isolantes; ustensiles pour les soins corporels et esthétiques (dispositifs cosmétiques); plateaux d'argent (non en métaux précieux), tables à repasser.

22 Tentes, cordes, câbles de remorque, sangles, auvents et voiles, compris dans cette classe; tissus de protection contre le vent, tissus de protection visuelle, pavillons de jardin démontables se composant de contrefiches métalliques revêtues de tissu ou plastique; ficelles et rubans (non métalliques) pour lier et emballer; rubans pour cadeaux et rubans décoratifs pour attacher, tous deux en matières textiles; bâches.

24 Stores, toiles de store, auvents et toiles de store pliables, lesdits produits étant tous en matières textiles, stores pare-soleil en matières textiles, voilages en matières textiles et plastiques, tous les produits précités pour l'intérieur; tissus, couvre-lits et nappes, linge de lit et de table; tissus et produits

textiles, non compris dans d'autres classes, courtépentes, voilages, rideaux, rideaux de décoration, édredons, literie (comprise dans cette classe), couvertures, linge de lit, draps, couvre-pieds, couettes, dessus-de-lit, taies d'oreiller, plaids pour le mobilier, rideaux, serviettes de toilette en matières textiles, serviettes de bain, serviettes de sauna, gants de toilette en tissu, linge de table, serviettes de table, nappes, sets de table en tissu ou plastique, toile à vaisselle, torchons à vaisselle, essuie-verres, serviettes de nettoyage du visage, serviettes de table en tissu, tapis de salle de bain et tapis de toilette, couvre-abattants, couvertures et étoffes matelassées, tentures murales en textiles et stores de fenêtre; pare-soleil d'intérieur en tissu, dessus-de-lit, housses de planches à repasser, pochettes mouchoirs.

25 Vêtements pour femmes, hommes et enfants; bas; ceinturons en cuir; foulards; accessoires vestimentaires, à savoir foulards pour la tête, bandanas, fichus, cravates; gants; chaussures pour femmes, hommes et enfants; couvre-chefs; vêtements de travail, robes du soir.

27 Tapis, paillasons et nattes, également destinés aux véhicules à moteur, compris dans cette classe, tentures murales en matières plastiques et en papier; tapis de bain (compris dans cette classe), revêtements de sols isolants, papiers peints en matières textiles.

28 Jeux, jouets, équipements de gymnastique et de sport, compris dans cette classe; balles de sport, raquettes pour jeux de balles, notamment pour le tennis, le squash, le badminton; cannes de golf; équipements de gymnastique et de sport, compris dans cette classe, pour le tennis, le squash, le golf et le badminton, appareils d'exercices physiques d'intérieur, appareils d'entraînement de mise en forme, marche-pieds d'entraînement ("stepper"), planches à roulettes, patins à roues alignées, patins à roulettes; roulettes de planches à roulettes et patins à roulettes, patins, trottinettes; sacs spéciaux pour articles d'équipement sportif, sacs de rangement et de transport des patins et patins à roulettes; matériel destiné à jouer, se balancer et grimper dessus, pour les jeux en plein air.

29 Viande, poisson, volaille et gibier, produits à base de viande, poisson, volaille et gibier, saucisses et produits à base de saucisse, extraits de viande, gelées de viande, produits à base de viande et viande hachée, les produits précités également sous forme d'aliments en conserve ou de surgelés; aliments cuisinés et aliments précuisinés ainsi que salades prêtes à l'emploi, essentiellement à base de viande et/ou poisson et/ou volaille et/ou saucisse et/ou gibier; potages, préparations à base de potage, bouillon de viande; fruits et légumes conservés, séchés et cuits, assortiments de pickles, aliments cuisinés et semi-cuisinés ainsi que salades prêtes à l'emploi, essentiellement à base de fruits et/ou légumes, herbes potagères conservées, produits de pommes de terre préparés, compris dans cette classe, boulettes de pommes de terre, beignets de pommes de terre, pommes de terre en purée, croquettes, frites, rösti; gelées, confitures, compotes, gelées de fruits, purées de fruits; oeufs, lait et produits laitiers, boissons lactées (avec prédominance du lait), beurre, crème, caillé, yaourts, crème fraîche, crème aigre épaisse, babeurre, fromages, produits fromagers et préparations fromagères; huiles et graisses alimentaires, margarine; produits à tartiner à base de matières grasses et à base végétale (à l'exception de la crème au chocolat et la crème pralinée); mets au soja en tant que succédanés de viande, tofu; en-cas, compris dans cette classe, produits à base de pommes de terre pour l'alimentation et obtenus par extrusion, compris dans cette classe, pommes-chips, pommes-allumettes, rondelles d'oignon à base de pommes de terre; fruits secs, raisins secs, noix transformées, noisettes, cacahouètes, noix de macadamia, noix de cajou, amandes et pistaches écalées, séchées, grillées, salées, dorées et/ou épicées; aliments diététiques ou compléments alimentaires, autres qu'à usage médical, à base de blanc d'oeuf, matières grasses, acides gras, enrichis en vitamines, nutriments minéraux, oligo-éléments, combinés ou non, compris dans cette classe.

30 Café, succédanés de café, boissons à base de café, expresso, thé, boissons à base de thé, thé glacé, préparations aromatiques d'origine végétale utilisées dans les boissons (à l'exception des huiles essentielles), essences pour l'alimentation (à l'exception des essences éthériques et des huiles essentielles), cacao, boissons à base de cacao, sucre, édulcorants naturels, riz, aliments cuisinés et précuisinés, essentiellement à base de riz, nasi goreng (compris dans cette classe), sushi, tapioca, sagou; farines et préparations à base de céréales, poudre à lever, flocons d'avoine, muesli, flocons de maïs, en-cas à base de céréales, pain, petits pains, pains grillés, pains pour sandwiches, croissants et baguettes, tous fourrés ou non; pains suédois, chapelure, pizza avec ou sans garniture, hamburgers, hamburgers de légumes, hot dogs, feuilletés à la viande; pâtisseries et confiseries, tartes, gâteaux, cookies, biscuits, gaufres, mélanges à gâteau (sous forme de poudre), pâtes à gâteau; produits à base de blé, riz et maïs, pour l'alimentation et obtenus par extrusion, chips de maïs, rondelles d'oignon à base de maïs, maïs grillé et éclaté, bâtonnets salés, biscuits salés, bretzels; bonbons et friandises, produits meringués, chocolat et produits chocolatés, guimauves nappées de chocolat, gommages gélatineuses et gommages aux fruits, réglisse; pâtes à tartiner sucrées, comprises dans cette classe, friandises et desserts (à base de blé), poudings et poudres à pouding, desserts aux fruits rouges semi-liquides, riz au lait; pâtes, nouilles en tout genre, gnocchis, aliments cuisinés et précuisinés, essentiellement à base de pâtes, tortellinis, lasagnes, spaghettis, raviolis, spaetzle (nouilles), pâtes carrées garnies de farce, fromage ou légumes, rouleaux de printemps; crèmes glacées; miel, mélasse; levure, sel, moutarde; vinaigre, sauces (condiments), sauce de soja, sauces aux fruits, vinaigrettes, sauces prêtes à l'emploi, sauces tomates, ketchup, mayonnaise, rémoulade, épices, compositions d'épices, muscade; aliments diététiques ou compléments alimentaires, autres qu'à usage médical, à base de glucides, fibres alimentaires, enrichis en vitamines, nutriments minéraux, oligo-éléments, combinés ou non, compris dans cette classe, tourtes à la viande; pâtes à tartiner végétales (crèmes chocolatées et pralinées).

31 Produits agricoles, horticoles, forestiers et graines, compris dans cette classe, semences, oignons et tubercules à fleur, paillis et tourbe pour litières, litières pour animaux, litière de chats, sable pour oiseaux; animaux vivants; fruits et légumes frais, fruits à écale; plantes et fleurs naturelles; aliments pour les animaux, aliments pour animaux domestiques, malt.

32 Bières; eaux minérales, eaux gazeuses et autres boissons sans alcool; boissons aux fruits, nectars de fruits et jus de fruits, boissons isotoniques, limonades, boissons à base de légumes, jus à base de légumes; sirops et autres préparations destinés à la confection de boissons, préparations pour faire des liqueurs, poudres à sorbet et pastilles effervescentes pour boissons, essences pour la préparation de boissons, produits pour la fabrication d'eaux minérales et/ou d'eaux gazeuses.

33 Boissons alcoolisées (à l'exception des bières), boissons lactées alcoolisées (avec prédominance du lait), essences et extraits alcoolisés, apéritifs, cocktails, liqueurs, spiritueux, vins, boissons à base de vin, champagne et vins mousseux.

34 Tabac, produits du tabac, cigarettes, cigares, petits cigares; articles pour fumeurs, papier à cigarette, filtres à cigarette, embouts de fume-cigarettes, appareils de poche pour rouler les cigarettes, étuis à cigares et à cigarettes (à l'exception de ceux en métaux précieux), cendriers (à l'exception de ceux en métaux précieux), coupe-cigares, pipes, cure-pipes, pierres à briquet; allumettes, briquets, cartouches de gaz pour briquets.

1 *Photosensitive, unexposed films; chemical impregnating agents, especially for tents, articles of clothing, footwear; chemical products for industrial and scientific purposes; chemicals for the treatment of water, swimming pools, baths and hot water tubs; adhesives for industrial purposes; chemical products used in agriculture, horticulture and forestry, namely natural and artificial fertilizers and other chemical agents for conditioning soil and crops; earth for*

growing flowers; agents for preserving cut flowers; peat (fertilizer); humus coverings; preparations containing trace elements for plants; chemical defrosting agents, antifreeze agents for radiators, antifreeze agents for windscreen washer systems; salt, included in this class; putties for vehicle bodies, denaturated alcohol.

2 *Paints, varnishes, lacquers; preservatives against rust; preservatives against deterioration of wood, wood varnishes; wood stains; repair materials for the treatment of subsurfaces (priming colors); precoat compositions, metal and wood preserving agents, coating preserving agents, (colors); preservatives against rust, preserving agents for use on wood and iron.*

3 *Washing and bleaching preparations, fabric softeners for laundry use, dishwashing liquid, spot removers/spot removing agents, starch for laundry purposes, brightening and smoothing agents for laundry use; cleaning, polishing, scouring and abrasive preparations, cleaning agents, oven cleaning agents, toilet cleaning agents, agents for cleaning glass surfaces, decalcification agents for household purposes, cleaning liquid for windshields, cleaning agents for cars, lacquer polish agents, cleaning sprays, preferably for use in cars in the dashboard region, lacquer cleaners, car waxes, car shampoos, car polishing agents; soaps; perfumery, ethereal oils, preparations for body and beauty care, cosmetics, lotions for cosmetic purposes, shower gel and bath gel, deodorants for personal use, hair tonics, hair lacquer, hair setting lotions, shampoos, dentifrices, mouth washes, not for medical use, cosmetic cotton products such as cotton swabs, cosmetic cotton, cotton pads, cotton balls as well as tissues impregnated with cosmetic lotions, impregnated or wet tissues or wipes for personal hygiene; cleaning agents for office machines and office furniture, cleaning agents for automatic writing machines; abrasive agents, underbody protection agents for motor vehicles; cleaning agents and care products for furniture.*

4 *Combustibles (including motor fuels), fire lighters for barbecue units and firesides, charcoal, camping gas; industrial oils and greases, lubricants, in particular for vehicle engines; Christmas tree candles, candles (for illumination purposes), scented candles, fumigating candles.*

5 *Pharmaceutical and veterinary products, drugs (as far as they are not pharmacy-only drugs); sanitary products for medical purposes; dietetic products for medical purposes, baby food, dietetic food for health care on the basis of vitamins, mineral nutrients, trace elements, either singly or in combination, dietary supplements on the basis of amino acids, minerals and trace elements and for medical purposes; plasters, dressing material; hygienic articles for women, in particular menstruation bandages, sanitary pants, panty liners, tampons; tooth stopping preparations and molding compounds for dental use; disinfectants; preparations for destroying vermin; fungicides, herbicides; deodorants (not for personal use), scented preparations and blocks for use in toilets and urinals, filled first-aid boxes, pads with dressing materials.*

6 *Cashboxes of metal, safes; ladders of aluminium, ladders of metal, hinged steps made of metal, packing containers of metal, baskets of metal; metal blinds, installation accessories of metal for window shades included in this class, upper rails, lower rails, faceplates and lateral guides of aluminium and steel, metal brackets, fastening elements, springs, locks, chains, all of metal and for blinds and net curtains, roller tubes of aluminium, cable tensioner sets of metal; tent pegs of metal; swimming pools (prefabricated constructions of metal); cables and wires of metal (not for electrical use); transportable constructions of metal; tool sheds of metal; transportable summerhouses of metal; ironmongery; small items of metal hardware, in particular nails, rivets, nuts, screws, hooks, ends; embeddable pipes of metal; petrol cans of sheet metal; dowels (connecting dowels, pegs) of metal; metal locks (except electrical ones); petrol cans of sheet metal, including attachments; dog grids of metal.*

7 Machines for use in kitchens and canteen kitchens; electrical kitchen machines and apparatus for processing foods; electrical juice squeezers, electrical mixers, electrical centrifuges, electrical cutting machines, washing machines, dishwashers (all aforementioned apparatus included in this class); sewing machines and parts therefor, knitting machines and parts therefor, vacuum cleaner accessories, namely vacuum cleaner bags, vacuum cleaner filters and vacuum cleaner hoses, electrical cleaning apparatus for the household, vacuum cleaners and (electrical) floor waxing machines, electrical shoe cleaners, electrical machines for furniture care and floor care; accessories for all aforementioned goods, included in this class; binding apparatus; electrical and battery-powered cleaning machines and apparatus as well as parts therefor; dynamos for bicycles; apparatus for compressing, mixing, pumping and electric power generation; spark plugs and spark coils for automobiles; air filters and oil filters for automobiles; electrical and pneumatic tools for the building industry, for the timber industry, for craftsmen and do-it-yourself, in particular drilling machines, hammer drills, power screwdrivers, suction devices, grinders, saws (machines), hot air blowers, smoothing planes, hot glue guns, milling machines, scissors, thread cutters, nibbling machines, agitators, tackers, soldering guns, scrapers, paint spraying pistols, wallpaper removers, chaff cutters, hedge shears and high-pressure cleaners, as well as insert tools therefor, namely drills, drill bits, chisels, adapters, abrasive sheets, abrasive disks, abrasive belts, polishing sponges, disk wheels, saw blades, planer blades, milling cutters, drive belts, screwdriver blades; machines and apparatus for making beverages and/or meals; valves for water bottles, pumps (included in this class); agricultural machines; kitchen machines (electric), paper cutting machines.

8 Hand-operated pumps included in this class; shavers (electric or non-electric) and accessories for shavers included in this class, epilators (electric and non-electric), hair cutting machines (electric and non-electric), razor blades, cases for shavers, razors, shaving accessories, cutters for nasal hairs; paper cutting machines; flatware, also made of precious metals or plated therewith, namely knives, forks, spoons, service pieces, namely soup spoons and sauce spoons, cake shovels, sugar tongs, fondue forks; hand-operated tools for bicycles and other pieces of sports equipment; cutlery including scissors, knives and special purpose cutters; hand tools and hand-operated tools, not operated electrically or pneumatically, in particular hammers, awls, files, planes, screwdrivers, saws, caulking tools, wrenches, sand paper grinding machines, push drills, hand-held drills, routers, stapling machines, nail drivers, pliers, wrenches; drilling bits, saw blades and frames for hacksaws; screwdriver inserts, skewed planes, clips, vices, wire brushes and wheels, trowels, spatulas, hatchets (axes), crimping tools, tweezers, carving tools, gouges, Allen key sets, ratchet handle boxes, mitre boxes and mitre planing boxes; agricultural apparatus (hand-operated) and cultivation and horticultural implements, picks, spades, forks, rakes, shovel, sticks, scissors, knives; hand-operated lawn mowers and lawn edge cutters; parts and components for all aforementioned goods, included in this class.

9 Scientific, nautical, surveying, electric, photographic, optical, weighing, measuring, signalling, checking (supervision), life-saving and teaching apparatus and instruments; electric flat irons, batteries of any kind and size, rechargeable batteries of any kind and size, charging sets for electric accumulators, electric foil welding apparatus, computer hardware, computer, notebooks, desktop computers, monitors, projectors, printers, scanners, digital sound reproducing apparatus, digital video units, computer peripheral devices, in particular printers, keyboards, mouse; portable computers, pocket PCs, personal and digital assistants, telephones, cellular phones, pagers, wireless e-mail apparatus, computer products and software, accessories (included in this class), parts and components for all aforementioned goods; computer software, namely operating

system software, network software, network managing software, training software; CD ROMs incorporating user instructions, manuals, schooling material and product information; optical disks for recording, storing and reproducing of sound, images and data, including compact disks (CDs), magneto-optical disks (MDs, MOs) and digital versatile disks (DVDs); magnetic disks and magnetic disks with large capacity for recording, storing and reproducing data; portable storage media, in particular USB sticks, digital cards, virgin smart media cards, compact flash memo cards; recorded and writeable storage media, namely disks, CDs, DVDs, audio and video cassettes; equipment and apparatus for displaying, coding, decoding, transmitting, receiving, storing and processing sound signals and/or picture signals and/or picture data, in particular digital and analogue satellite-supported compact units, DVBT receivers, DVBT antennas, SAT receivers and SAT dishes, amplifiers, receiving devices, audio/video receiving devices, audio/video processors, tuners, video players, DVD players, DAT players, CD players, MP3 players, remote control units, integrated audio devices, radios, TV sets, display screens (LCD and TFT); video cassette recorders, CD recorders, MP3 recorders, DVD recorders, DAT recorders, headphones, microphones, loudspeakers, in particular vehicular loudspeakers; connecting cables for audio and video equipment; remote control units; photographic and optical apparatus and instruments, including digital cameras; films (exposed); mechanical weighing instruments; helmets, bicycle computers, heart rate measuring devices; warning triangles, locks (electrical); navigation implements, in particular for bicycles (on-board computers); measuring cups; measuring instruments; cash registers and text printers.

11 Apparatus for lighting, heating, steam generating, cooking, refrigerating, drying, ventilating and water supply; light bulbs; microwave devices; electrically operated extractor hoods; percolators; electrically operated household devices, also for use in canteen kitchens, namely popcorn machines; lamps (electric), floor lamps, table lamps, ceiling lamps, lamp tubes and cylinders, oil lamps, halogen lamps and spot beams, lamp shades, lamp shade holders, skin tanning apparatus, ultraviolet lamps, not for medical purposes, line light fixtures, luminescent tubes, reflector lamps, candle-like lamps; radiant heaters; pocket lamps; teapot warmers, rechauds with candles, gas burners or also electrically operated, pressure cooking pots (electric), pressure cooking pans (electric); bicycle lamps; devices and apparatus for supplying water, sanitary facilities; devices for dispensing water; devices and apparatus (as well as equipment composed of these) for feeding, discharging, supplying, holding, distributing and extracting water; hot water installations; fittings and valves for feeding and discharging water for bath and showers; fittings for douche, washing, flushing, bidet and toilet facilities; washing stand fittings and sink fittings; single lever faucet fittings, two-handed fittings (parts of sanitary equipment); thermostat fittings; energy-saving and water-saving fittings and valves for connecting to water conduits and for sanitary equipment, filters for retaining contaminations in water; thermostatically controlled mixing faucets and mixing faucets which are operated in a contact-less manner (parts of sanitary equipment); controlling, regulating, mixing, closing and self-closing valves for water conduits and sanitary equipment; showers, shower cubicles, spraying nozzles, spraying heads, showers, shower barriers, shower seats, shower columns, shower hoses, wash hand bowls (parts of sanitary installations), complete shower and washing cabins; shower barriers, bath tub walls, washing room accessories, bathroom accessories (included in this class), tub handles, grab handles of metal or plastic for baths and showers, toilet tanks; toilet seats of plastic, wood or metal, single components and spare parts for all aforementioned goods, included in this class; electrical rope and string lights; electric light hoses; safety inserts (mats) for showers and tubs.

12 Bicycles and bicycle accessoires (included in this class); bicycles with auxiliary engine, motor scooters, mopeds,

covers for bicycle seats or motorbike seats; bicycle supports and wheel supports, bicycle brakes, two-wheeler brakes, bicycle rims, bicycle forks, bicycle chains, bicycle bells, bicycle baskets, bicycle handle bars, bicycle motors, hubs of bicycle wheels, bicycle carriers, bicycle pedals, bicycle pumps, bicycle tires, bicycle bogie wheels, bicycle tubes, bicycle spokes, bicycle saddles, bicycle panniers, bicycle front mounts, bicycle saddle tubes, bicycle bottom brackets; boats and additional parts and spare parts therefor included in this class; paddles; vehicles; motor vehicle parts, namely transport devices for the transport of luggage with and on motor vehicles included in this class, roof racks, trunk mounts, ski racks, racks for bicycles, racks for surfboards, luggage awnings, luggage spiders for attaching loads, luggage trailers (vehicles), trailer couplings, windshield wipers, snow chains and spoilers.

13 Fireworks.

14 Watches; chronometric instruments; containers and vessels of precious metal for household and kitchen; tea sets, table decorations and dinner services of precious metal; alarm clocks.

16 Paper, paperboard, paper and paperboard goods, included in this class, exercise books, cut size paper, photocopy paper, copy paper, continuous paper, carbon copy paper; note pads and writing pads, letter envelopes, packaging envelopes made of paper or plastic; paper rolls for calculators, brochures, journals and magazines, books; printed matter, namely forms and labels; adhesives for stationeries and writing materials, for office and school supplies; office supplies (except furniture), namely non-electric office machines; writing utensils, in particular pencils, ball pens as well as felt-tip pens and fibre-tip pens; supplies for writing utensils, namely ink pens, refills, ink, refill cartridges for stylographs, pencil cases, erasers and eraser pens, pencil sharpeners, ink erasers, highlighters, colored pencils; requisites for painting and drawing, namely board chalk, wax crayon, finger colors, colored crayons, water-based fibre-tip pens, water colors, poster colors, oil paints, brushes, painter's palettes, painter's canvas and easels; coloring and sketch pads, colored fancy paper, metal paper, handicraft folders, pastel chalks, aquarelle colors, crayons and refills thereof, ink pens for use with Indian ink, Indian ink; drawing equipment, in particular writing and drawing stencils, rulers, set squares, protractors, set of drawing instruments, drawing paper; scale paper, transparent paper, stationeries, writing paper, writing cases, pads for writing on; ring binders and loose sheets therefore; sliding rules and disc calculators, booklet organization folders, letter paper and envelopes, bill pads and delivery note pads, ticketing equipment, namely manual embossing devices and ticketing devices (office machines), embossing tapes of paper, paper rolls for ticketing devices, labels (not of textile materials), letters and numbers, pinboards and magnetic boards as well as letters and numbers for pinboards and magnetic boards; transparent envelopes; plastic file envelopes, punched pockets, document pockets and loose leaf binders; filers and folders, back labels for folders, file indexes; registry and archiving systems (office supplies), in particular hanging file folders, hanging file pockets, hooking binders and eyelet binders; record cards and record card indexes; letter baskets, containers for stationeries and writing materials; adhesive and stapling material for office use, stapling machines for office use, hole punchers; appliances for office organization (office machines), in particular desk files, appointments desk files and signature folders; materials for bookbinding, namely bookbinding yarn and linen as well as other textile materials for bookbinding; binding spirals, spine gluing apparatus; foils for laminating, photo albums, photographs, photographic prints, adhesive corners for fixing photos, adhesive agents for photos; electrically and mechanically operated document shredders (office machines); mechanical and electrical typewriters; automatic writing machines and accessories (included in this class), namely ink ribbons, cases; laminators.

17 Sealants, packaging and insulating means; plastic pipes for laying, included in this class; hoses (non-metallic); rubber, mica and goods made of these, not included in other classes, insulating mats.

18 Leather and imitations of leather, and goods made of these materials, included in this class, small articles of leather, included in this class, animal skins and hides; trunks and travelling bags, umbrellas, parasols, walking sticks; bags, included in this class, in particular wallets, camping bags, sport bags, travelling bags, bags for transporting children, wallets card cases, handbags, shopping bags; satchels; rucksacks.

19 Wall plasters and plasters for building faces.

20 Furniture, mirrors, frames; bedding (included in this class), namely mattresses, overlay mattresses, pillows, slatted frames; ladders and hinged steps (non-metallic), packaging containers of plastic, bottle cases, all-purpose trolleys (furniture), baskets (not of precious metal), bottle case racks (non-metallic), coat-hangers, shelves and shelving systems (furniture) (non-metallic), coat stands, also movable ones; blinds, window shades, blade-type blinds, cassette window shades, foldable blinds, pleating blinds, window shades, all non-metallic and non-textile and for indoor use; curtains of braided wood, wooden roller shutters, wooden net curtains, gathering window shades (non-textile), parts and components for blinds, upper rails, lower rails, brackets, fastening elements, locks, chains, springs, clips and holders for fastening blinds included in this class, roller tubes (non-metallic), non-metallic actuating devices for blinds (non-electric), small parts of plastic for blinds and net curtains included in this class; small parts of wood for blinds and net curtains included in this class, rollers for blinds of wood or plastic, net curtain accessories, namely curtain rods, pivoting rods, curtain rings, curtain rollers of plastic, curtain rails; door curtains of wood; cable tensioner sets, not of metal and textile material; air mattresses and air cushions (not for medical purposes), sleeping bags for camping, mattresses, camping mats, garden furniture and their parts of wood, rattan, metal or plastic; dowels (connecting dowels, pegs), not of metal, locks (except electrical ones), not of metal; petrol cans of plastic, including mountings, drawing tables, plate drain racks.

21 Ironing boards, rotary clothes drier, laundry baskets, clothes pegs, drying racks for laundry purposes and other devices for drying laundry (not included in other classes), storage and sorting systems for laundry use, namely devices and containers for the household (not of precious metal or plated), garbage cans, baskets for household use (not of precious metal), washtubs, cleaning utensils, household sponges, steel wool, shoddy wool, cotton waste for cleaning purposes, leather for cleaning purposes, polishing leather, wet mops, apparatus for waxing parquet flooring (non-electric), wipes, polishing apparatus and machines (non-electric) for household purposes, cleaning devices (hand-operated), window cleaning equipment (hand-operated), scrapers for cleaning containers, scrubbing brushes, dusters, feather dusters, furniture dusters, household appliances (not of precious metal), carpet sweepers (non-electric), brushes (except paint brushes), brooms, hand brushes, dust pans, goods of earthenware, glass and similar ceramic materials (included in this class); goods of porcelain, namely porcelain dishware, in particular dinner services, coffee services, tea sets, hot chocolate sets, mocha sets and breakfast dishes as well as household and kitchen appliances of porcelain; articles of daily use and ornamental objects of ceramic materials, namely plates, bowls, dishes, cups, cans, mugs, jars, pouring vessels, boxes, vases, table centrepieces namely ornaments, cutlery handles, honey dispensers, egg cups, napkin rings, napkin racks; figures for ornamental purposes of porcelain, earthenware, glass and similar ceramic materials (included in this class); glass ware and crystal glass ware, namely drinking glasses, bowls, dishes, vases, jars and napkin racks; apparatus and containers for household and kitchen (not of precious metal or plated); cookware and boiling

apparatus; cooking pots, frying pans, thermos flasks, plates and dishes, tableware for arranging, serving tableware (not of precious materials or plated therewith); non-electrical and hand-operated appliances and machines for household and kitchen, sieves, tumblers, egg beaters, graters, corkscrews, cookie cutters; lids, knife-blocks, egg cutters, microwave crockery; paper tableware, plastic tableware, in particular mugs, cups, plates, glasses, flatware; thermos flasks and cups; implements for body and beauty care (cosmetic devices); salvers (not of precious metal), ironing tables.

22 Tents, ropes, tow ropes, belts, awnings and sails, included in this class; wind protection fabrics, visual protection fabrics, dismountable garden pavilions of metal braces covered with fabric of textile or plastic; strings and ribbons (non-metallic) for binding and packaging; gift ribbons and decoration ribbons for binding, both of textile material, tarpaulins.

24 Blinds, window shades, gathering window shades and canopies, all of textile material, sun blinds of textile material, net curtains of textile material and plastic, all aforementioned goods for indoor use, fabrics, bedspreads and table cloths, bed linen and table linen; fabrics and textile goods, not included in other classes, bed linen and table linen, quilts, net curtains, curtains, decoration curtains, eiderdowns, bedding (included in this class), blankets, bed linen, sheets, coverlets, bed linen, duvets, bedcovers, pillow cases, plaids for furniture, curtains, textile towels, bath towels, sauna towels, textile washcloths, table linen, napkins, table cloths, table mats made of cloth or plastic, dishrags, dishtowels, glass towels, face cleaning towels, pillow cases, textile napkins, bathroom rugs and toilet rugs, toilet seat covers, upholstery cloths and blankets, textile wall paneling and window shades; textile sunshades for indoor use, bedspreads, coverings for ironing boards, dress handkerchiefs.

25 Clothing for women, men and children; stockings; waist belts of leather; scarves; accessories for clothing articles, namely headscarves, bandanas, fichus, ties; gloves; shoes for women, men and children; headgear; working clothes, gowns.

27 Carpets, rugs and mats, also for use in motor vehicles; included in this class, wall hangings of paper and plastic; bathroom mats (included in this class), insulating floor coverings, wallpapers of textile products.

28 Games, playthings, gymnastic and sporting equipment (included in this class); balls for sporting, bats for ball games, in particular for tennis, squash, badminton; golf clubs; gymnastic and sporting equipment (included in this class) for tennis, squash, golf and badminton, home exercisers, fitness trainers, steppers, skateboards, inline skates, roller skates; wheels for skateboards and roller skates, skates, scooters; special purpose bags for pieces of sporting equipment, bags for storing and transporting skates and roller skates; equipment for playing, climbing and swinging for outdoor use.

29 Meat, fish, poultry and game, products made from meat, fish, poultry and game, sausage and sausage products, meat extracts, meat jellies, preparations made from meat and minced meat, all aforementioned goods also in the form of preserves or deep-frozen; convenience food and half-finished convenience food as well as ready-to-serve salads, essentially consisting of meat and/or fish and/or poultry and/or sausage and/or game; soups, soup preparations, beef tea; preserved, dried and cooked fruits and vegetables, mixed pickles, finished and half-finished goods as well as ready-to-serve salads, essentially consisting of fruits and/or vegetables, preserved pot herbs, prepared potato products, included in this class, potato dumplings, potato fritters, mashed potatoes, croquettes, French fries, fried grated potatoes; jellies, jams, stewed fruits, fruit jellies, fruit purees; eggs, milk and milk products, milk beverages (milk predominating), butter, cream, curd, yoghurt, crème fraîche, heavy sour cream, buttermilk, cheese, cheese products and cheese preparations; edible oils and fats, margarine; fatty spreads and spreads on vegetarian basis (except chocolate crème and nougat crème); soy dishes as

meat surrogate, tofu; nibbles, included in this class, potato based products for alimentary purposes and made by extrusion, included in this class, potato chips, potato sticks, onion rings made from potatoes; dried fruits, raisins, processed nuts, hazelnuts, peanuts, macadamia nuts, cashew nuts, shelled pistachios and almonds, dried, roasted, salted, gratinated and/or spiced; dietetic food or nutritional supplements for non-medical use on the basis of egg white, fats, fatty acids, under addition of vitamins, mineral nutrients, trace elements, singly or in combination, included in this class.

30 Coffee, coffee substitutes, coffee-based beverages, espresso, tea, tea-based beverages, iced tea, aromatic preparations of vegetable origin for use in beverages (except ethereal oils), essences for alimentary purposes (except ethereal essences and oils), cocoa, cocoa-based beverages, sugar, natural sweeteners, rice, convenience food and half-finished convenience food, essentially consisting of rice, nasi goreng (included in this class), sushi, tapioca, sago; flour and preparations made from cereals, baking-powder, oat flakes, muesli, cornflakes, cereal-based snacks, bread, bread rolls, toast, bread for sandwiches, croissants and baguettes, all filled or unfilled, crisp bread and breadcrumbs, pizza with or without topping, hamburgers, vegetable burgers, hotdogs, meat pastries; pastry and confectionery, pies, cakes, cookies, biscuits, waffles, cake mixtures (in powder form), cake dough; products on the basis of wheat, rice and corn, for alimentary purposes and made by extrusion, corn chips, onion rings made from corn, popcorn, salt sticks, savory biscuits, pretzels; candies and confectioneries, meringue products, chocolate and chocolate products, chocolate-covered marshmallows, wine gum and fruit gum, liquorice (sweets); sweet spreads, included in this class, sweets and desserts (on the basis of wheat), puddings and pudding powders, half-liquid jelly from red fruits, rice pudding; pasta, noodles of any type, gnocchi, convenience food and semi-finished convenience food, essentially consisting of pasta, tortellini, lasagna, spaghetti, ravioli, spaetzle, pasta case filled with forcemeat, cheese or vegetables, spring rolls; ice cream; honey, molasses; yeast, salt, mustard; vinegar, sauces (condiments), soy sauce, fruit sauces, salad dressings, ready-to-use sauces, tomato sauce, ketchup, mayonnaise, remoulade, spices, spice mixtures, nutmegs; ice for cooling purposes; dietetic foodstuffs or nutritional supplements for non-medical use on the basis of carbohydrates, roughage, under addition of vitamins, mineral nutrients, trace elements, singly or in combination, included in this class, meat pastries; spreads on vegetarian basis (chocolate and nougat crème).

31 Agricultural, horticultural and forestry products and grains, included in this class, seeds, flower bulbs and tubers, straw mulch and litter peat, animal litter, cat litter, bird sand; living animals; fresh fruits and vegetables, nuts; living plants and natural flowers; feedstuff, pet food, malt.

32 Beers; mineral waters, aerated waters and other non-alcoholic drinks; fruit drinks, fruit nectars and fruit juices, isotonic beverages, lemonades, vegetable-based beverages, vegetable-based juices; syrups and other preparations for making beverages, preparations for making liqueurs, sherbet powder and fizzy tablets for beverages, essences for making beverages, products for making mineral waters and/or aerated waters.

33 Alcoholic beverages (except beers), alcoholic milk beverages (milk predominating), alcoholic essences and extracts, aperitifs, cocktails, liqueurs, spirituous beverages, wines, wine-based beverages, champagne and sparkling wines.

34 Tobacco, tobacco products, tobacco goods, cigarettes, cigars, small cigars; smoker's articles, cigarette paper, cigarette filters, cigarette mouthpieces, pocket apparatus for rolling cigarettes, cigar cases and cigarette cases (not of precious metals), ashtrays (not of precious metals), cigar cutters, pipes, pipe cleaners, flint stones; matches, lighters for smokers, gas cartridges for lighters.

1 Películas fotosensibles virgenes; agentes químicos de impregnación, en especial para tiendas de

campana, prendas de vestir, calzado; productos químicos para uso industrial y científico; productos químicos para el tratamiento del agua, piscinas, bañeras y bañeras de agua caliente; adhesivos destinados a la industria; productos químicos destinados a la agricultura, horticultura y silvicultura, a saber, fertilizantes naturales y artificiales y otros agentes químicos para el acondicionamiento de suelos y cultivos; tierra para el cultivo de flores; agentes para la conservación de flores cortadas; turba (fertilizantes); capas de mantillo; preparaciones que contienen oligoelementos para plantas; agentes químicos descongelantes, agentes anticongelantes para radiadores, agentes anticongelantes para sistemas de lavaparavrisas; sal, comprendida en esta clase; masillas al aceite para carrocerías, alcohol de quemar.

2 Colores, barnices, lacas; preservativos contra la herrumbre; preservativos contra el deterioro de la madera, barnices para la madera; tintes para la madera; materiales de reparación para el tratamiento de subsuperficies (colores de apresto); composiciones para capas preliminares, agentes para preservar la madera y el metal, agentes para preservar revestimientos, (colores); preservativos contra la herrumbre, conservantes para la madera y el hierro.

3 Preparaciones para blanquear y lavar, suavizantes para la colada, detergentes líquidos lavavajillas, quitamanchas, apresto de almidón, productos para avivar y alisar la colada; preparaciones para limpiar, pulir, desengrasar y raspar (preparaciones abrasivas), productos de limpieza, productos para limpiar hornos, productos para limpiar retretes, productos para limpiar superficies de vidrio, productos descalcificantes para uso doméstico, líquidos limpiaparabrisas, productos de limpieza para coches, agentes de pulido en laca, aerosoles de limpieza, preferentemente para su uso en el salpicadero de los automóviles, productos de limpieza en laca, ceras para coches, detergentes para coches, agentes abrillantadores para coches; jabones; perfumería, aceites etéreos, preparaciones para cuidados estéticos y corporales, cosméticos, lociones para uso cosmético, geles de baño y de ducha, desodorantes para uso personal, tónicos capilares, lacas para el cabello, lociones para marcar el cabello, champús, dentífricos, enjuagues bucales, que no sean para uso médico, productos cosméticos a base de algodón como bastoncillos de algodón, algodón para uso cosmético, discos de algodón, tampones de algodón, así como toallitas impregnadas de lociones cosméticas, toallitas o pañuelos impregnados o húmedos para la higiene personal; productos de limpieza para máquinas y muebles de oficina, productos de limpieza para máquinas de escribir automáticas; agentes abrasivos, agentes de protección de bajos de carrocería para vehículos automóviles; productos de limpieza y de cuidado de muebles.

4 Combustibles (incluidos carburantes para motores), líquidos o pastillas para facilitar el encendido para barbacoas y chimeneas, carbón de madera (combustible); gas butano; aceites y grasas industriales, lubricantes, en particular para motores de vehículos; velas para árboles de Navidad, velas (a efectos de iluminación), velas aromáticas, velas de fumigación.

5 Productos farmacéuticos y veterinarios, medicamentos (siempre que no sean medicamentos vendidos únicamente en farmacias); productos higiénicos para la medicina; productos dietéticos para uso médico, alimentos para bebés, alimentos dietéticos destinados a usos médicos a base de vitaminas, nutrientes minerales, oligoelementos, ya sea por separado o combinados, suplementos dietéticos a base de aminoácidos, minerales y oligoelementos y para uso médico; emplastos, material para apósitos; artículos de higiene femenina, en particular paños para la menstruación, slips higiénicos, protege-slips, tampones; preparaciones para empastar los dientes y compuestos de moldeado para uso odontológico; desinfectantes; productos para la destrucción de animales dañinos; fungicidas, herbicidas; desodorantes (que no sean para uso personal), preparaciones y pastillas aromatizadas para retretes y urinarios, botiquines, almohadillas con material para apósitos.

6 Cajitas de caudales metálicas, cajas fuertes; escalas de aluminio, escalas metálicas, peldaños articulados metálicos, recipientes para embalaje de metal, cestos metálicos; persianas metálicas, accesorios para instalaciones de metal para estores comprendidos en esta clase, raíles superiores, raíles inferiores, placas frontales y guías laterales de aluminio y acero, escuadras metálicas, elementos de sujeción, muelles, cerraduras, cadenas, todos ellos de metal y para persianas y visillos, tubos enrolladores de aluminio,

tensores metálicos de cables; estacas de tienda de campaña metálicas; piscinas (construcciones prefabricadas metálicas); cables y alambres metálicos (que no sean para uso eléctrico); construcciones transportables metálicas; cobertizos (metálicos) para herramientas; cenadores metálicos; quincallería metálica; artículos pequeños de ferretería metálica, en particular clavos, remaches, tuercas, tornillos, ganchos, topes; tubos encastrables de metal; bidones de gasolina de chapa; clavijas (clavijas de conexión) metálicas; candados metálicos (excepto eléctricos); bidones de gasolina de chapa, incluidos elementos de sujeción; rejillas metálicas de sujeción.

7 Máquinas para cocinas y cocinas de cantinas; máquinas y aparatos de cocina eléctricos para procesar alimentos; exprimidores eléctricos, batidoras eléctricas, centrifugadoras eléctricas, cortadoras eléctricas, lavadoras, lavavajillas (todos los aparatos antes mencionados están comprendidos en esta clase); máquinas de coser y sus partes, máquinas de hacer punto y sus partes, accesorios de aspiradores, a saber, bolsas de aspiradores, filtros para aspiradoras y mangueras para aspiradores, electrodomésticos de limpieza, aspiradores y encenderas (eléctricas), lustradores de calzado eléctricos, máquinas eléctricas para limpieza de muebles y pisos; accesorios de todos los productos antes mencionados, comprendidos en esta clase; agavilladoras; máquinas y aparatos eléctricos y de batería, así como sus partes; dínamos para bicicletas; aparatos de compresión, mezcla, bombeo y producción de energía eléctrica; bujías de encendido y bobinas de encendido para automóviles; filtros de aire y filtros de aceite para automóviles; herramientas eléctricas y neumáticas destinados a la industria de la construcción, la industria maderera, la artesanía y el bricolaje, en particular taladradoras, martillos perforadores, destornilladores eléctricos, aparatos de succión, trituradoras, sierras (máquinas), sopladores de aire caliente, cepillos de alisar, pistolas de encolado con calor, fresadoras, tijeras, herramientas de filetear, recortadoras, agitadores, grapadoras, pistolas de soldadura, traillas, pistolas de pulverización de pintura, aparatos para despegar empapelados, cortadores de paja, cortasetos y aparatos de limpieza de alta presión, así como sus herramientas de inserción, a saber, taladros, brocas, tijeras, adaptadores, hojas abrasivas, discos abrasivos, cintas abrasivas, esponjas pulidoras, ruedas de disco, hojas de sierra, hojas de cepilladoras, fresas, correas de transmisión, puntas de destornilladores; máquinas y aparatos para hacer bebidas y/o comidas; grifos para botellas de agua, bombas (comprendidas en esta clase); máquinas agrícolas; máquinas de cocina (eléctricas), recortadoras.

8 Bombas accionadas manualmente comprendidas en esta clase; máquinas de afeitar (eléctricas o no) y accesorios para máquinas de afeitar comprendidos en esta clase, aparatos depilatorios (eléctricos o no), maquinillas para cortar el cabello (eléctricas o no), hojas de máquinas de afeitar, estuches para máquinas de afeitar, maquinillas de afeitar, accesorios para el afeitado, maquinillas para recortar el vello nasal; recortadoras; cubertería, también de metales preciosos o de chapado, a saber, cuchillos, tenedores, cucharas, cubiertos para servir, a saber, cucharones y cucharas de salsa, cucharas para pasteles, pinzas para el azúcar, tenedores de fondue; herramientas impulsadas manualmente para bicicletas y otras piezas de equipos de deporte; cuchillería, incluidos tijeras, cuchillos y cuchillos con fines particulares; herramientas de mano y herramientas impulsadas manualmente, ni eléctricas ni neumáticas, en particular martillos, leznas, limas, cepilladoras, destornilladores, sierras, instrumentos de calafateo, aprietatuercas, rectificadoras de banda abrasiva, taladros, taladros de bolsillo, cepillos acanaladores, máquinas grapadoras, clavadores, tenazas, aprietatuercas; coronas para taladrado, hojas de sierra y monturas de sierras para metales; piezas de inserción para destornilladores, cepillos curvos, pinzas, tornos, ruedas y cepillos metálicos, desplantadores, espátulas, hachetas (hachas), herramientas engarzadoras, tenacillas, herramientas para tallar, gubias, juegos de llaves macho hexagonales, cajas de llaves de carraca, cajas de ingletes y ensambladores de ingletes; aparatos agrícolas (accionados manualmente) e instrumentos para el cultivo y la horticultura, picos, azadones, horcas, rastrillos, palas, barras, tijeras, cuchillos; cortadoras y bordeadoras de césped accionadas manualmente; partes y componentes de todos los productos antes mencionados, comprendidos en esta clase.

9 Aparatos científicos, náuticos, geodésicos, eléctricos, fotográficos, ópticos, de pesar, de medida, de

señalización, de control (inspección), de socorro (salvamento) y de enseñanza; planchas eléctricas, baterías de todo tipo y tamaño, baterías recargables de todo tipo y tamaño, cargadores de pilas y baterías para acumuladores eléctricos, aparatos eléctricos para soldadura de hojas delgadas de metal, hardware, ordenadores, ordenadores de mano, ordenadores de escritorio, monitores (hardware), proyectores, impresoras, escáneres, aparatos digitales para la reproducción de sonido, unidades de video digitales, periféricos informáticos, en particular impresoras, teclados, ratones; ordenadores portátiles, ordenadores de bolsillo, asistentes personales y digitales, teléfonos, teléfonos celulares, buscapersonas, aparatos inalámbricos de correo electrónico, productos informáticos y software, accesorios (comprendidos en esta clase), partes y componentes de todos los productos antes mencionados; software, a saber, software de sistemas operativos, software de red, software de gestión de redes, software de formación; CD-ROM que incorporan instrucciones para el usuario, manuales, material de enseñanza e información sobre productos; discos ópticos para la grabación, el almacenamiento y la reproducción de sonido, imágenes y datos, incluidos discos compactos (CD), discos ópticos magnéticos (MD, MO) y discos de video digitales (DVD); discos magnéticos y discos magnéticos con gran capacidad para la grabación, el almacenamiento y la reproducción de datos; soportes de almacenamiento portátiles de datos, en particular llaves USB, tarjetas digitales, tarjetas de memoria digital vírgenes, tarjetas de memoria flash compactas; soportes de almacenamiento grabados y en los que se puede escribir, a saber, discos, CD, DVD, casetes de audio y de video; equipos y aparatos para la visualización, codificación, descodificación, transmisión, recepción, almacenamiento y procesamiento de señales de sonido y/o imagen y datos de imagen, en particular unidades compactas digitales y análogas apoyadas por satélites, receptores de televisión digital terrestre, antenas de televisión digital terrestre, receptores de satélite y antenas parabólicas, amplificadores, dispositivos de recepción, dispositivos de recepción de audio/video, procesadores de audio/video, sintonizadores, lectores de video, lectores de DVD, reproductores DAT, reproductores de CD, reproductores MP3, unidades de control remoto, dispositivos integrados de audio, radios, aparatos de televisión, pantallas de visualización (LCD y TFT); grabadoras de casetes de video, grabadoras de CD, grabadoras MP3, grabadoras de DVD, grabadoras de cintas audiodigitales, auriculares, micrófonos, altoparlantes, en particular altoparlantes para vehículos; cables de conexión para equipos de audio y de video; unidades de control remoto; aparatos e instrumentos fotográficos y ópticos, incluidas cámaras digitales; películas (impresionadas); instrumentos mecánicos de pesar; cascos, ordenadores de bicicleta, dispositivos de medida de la frecuencia cardiaca; triángulos de señalización, cerraduras (eléctricas); instrumentos de navegación, en particular para bicicletas (ordenadores de a bordo); tazas medidoras; instrumentos de medida; cajas registradoras e impresoras de textos.

11 Aparatos de alumbrado, de calefacción, de producción de vapor, de cocción, de refrigeración, de secado, de ventilación y de distribución de agua; bombillas de alumbrado; dispositivos de microondas; campanas extractoras eléctricas; cafeteras de filtro automáticas; aparatos domésticos eléctricos, también para uso en cocinas de cantinas, a saber, máquinas para hacer palomitas de maíz; lámparas de alumbrado (eléctricas), lámparas de pie, lámparas de mesa, plafones, cilindros y tubos de lámparas, lámparas de aceite, lámparas halógenas y lámparas de haz concentrado, pantallas de lámpara, portapantallas para lámparas, aparatos para broncear la piel, lámparas ultravioleta, que no sean para uso médico, plafones, tubos luminiscentes, reflectores, lámparas tipo vela; calentadores de radiación; linternas; calentadores de teteras, quemadores de gas o también ollas a presión (eléctricas), cacerolas a presión (eléctricas); faros de bicicleta; dispositivos y aparatos para el suministro de agua, instalaciones sanitarias; dispositivos para la distribución de agua; aparatos y dispositivos (así como equipos compuestos de éstos) para la alimentación, descarga, suministro, contención, distribución y extracción de agua; instalaciones de agua caliente; guarniciones y válvulas para la alimentación y descarga de agua para baño y ducha; guarniciones para ducha, lavado, descarga, bidés e instalaciones de tocador; guarniciones para lavabos y fregaderos; guarniciones de grifos únicos, guarniciones de doble manejo (partes de equipos sanitarios); guarniciones de termostatos; guarniciones de

ahorro de la energía y del agua y grifos para la conexión a conductos de agua y para equipos sanitarios, filtros para la retención de sustancias que contaminan el agua; grifos mezcladores termorregulados y grifos mezcladores que funcionan con menos contacto (partes de equipos sanitarios); grifos de control, regulación, mezcla, cierre y autocierre para conductos de agua y equipos sanitarios; duchas, cabinas de ducha, boquillas pulverizadoras, cabezas de pulverización, duchas, barreras de duchas, asientos de ducha, columnas de ducha, mangueras de ducha, lavabos (partes de instalaciones sanitarias), duchas completas y cabinas de lavado; ducha barreras de ducha, paredes de bañeras, accesorios de cuarto de lavado, accesorios de cuarto de baño (comprendidos en esta clase), asideros para bañeras, asideros de metal o de materias plásticas para bañeras y duchas, tanques de retrete; asientos de retrete de materias plásticas, madera o de metal, componentes por separado y piezas de recambio de todos los productos antes mencionados, comprendidos en esta clase; cuerdas eléctricas y luces en cuerdas; tubos eléctricos de luz; piezas de inserción de seguridad (tapetes) para duchas y bañeras.

12 Bicicletas y accesorios de bicicletas (comprendidos en esta clase); bicicletas con motores auxiliares, scooters, ciclomotores, fundas para sillines de bicicleta o asientos de motocicletas; soportes de bicicletas y de ruedas, frenos de bicicletas, frenos para vehículos de dos ruedas, llantas de bicicletas, horquillas de bicicleta, cadenas de bicicletas, timbres de bicicletas, cestas de bicicleta, manillares de bicicletas, motores de bicicletas, cubos de ruedas de bicicleta, portabicicletas, pedales de bicicleta, infladores para bicicletas, neumáticos de bicicletas, bojes de bicicleta, cámaras de aire para neumáticos de bicicletas, radios de bicicleta, sillines de bicicleta, cestas de bicicleta, soportes delanteros de bicicleta, tubos de sillines de bicicleta, ejes de los pedales de bicicleta; embarcaciones, piezas suplementarias y sus piezas de repuesto comprendidas en esta clase; pagayas; vehículos; partes de automóviles, a saber, dispositivos de transporte para el transporte de artículos de equipaje con y sobre automóviles comprendidos en esta clase, portaequipajes, soportes de maletero, portaesquí, portabicicletas, soportes para tablas de surf, lonas para artículos de equipaje, cintas de artículos de equipaje para fijar cargas, remolques de equipaje (vehículos), enganches de remolques para vehículos, limpiaparabrisas, cadenas para la nieve y alerones.

13 Fuegos de artificio.

14 Relojes de pulsera; instrumentos cronométricos; contenedores y recipientes de metales preciosos para la cocina y el hogar; servicios de té, decoraciones para mesas y servicios de mesa de metales preciosos; despertadores.

16 Papel, papel-cartón, productos de papel y cartón, comprendidos en esta clase, cuadernos de ejercicios, papel de recortes, papel para fotocopias, papel de copia, papel continuo, papel de copia que no sea papel carbón; blocs para escribir y de notas, sobres para cartas, sobres de embalaje de papel o de plástico; rollos de papel para calculadoras, folletos plegables, revistas especializadas y revistas (publicaciones periódicas), libros; productos de imprenta, a saber, formularios y etiquetas; adhesivos para los artículos de papelería y artículos de escritura, de oficina y material escolar; artículos de oficina (excepto muebles), a saber, máquinas de oficina no eléctricas; artículos de escritura, en particular lápices, pelota bolígrafos, así como rotuladores de punta de fieltro y rotuladores de punta de fibra; instrumentos para artículos de escritura, a saber, plumas estilográficas, recargas, tinta, cartuchos de repuesto para plumas estilográficas, estuches de lápices, gomas de borrar y lápices de borrar, sacapuntas, borradores de tinta, rotuladores, lápices de colores; material para la pintura y el dibujo, a saber, pizarras para tiza, lápices de cera, colores aplicados con el dedo, pasteles (lápices), rotuladores de punta de fibra a base de agua, acuarelas, colores para carteles, pintura al óleo, pinceles, paletas de pintores, lienzos y caballetes de pintores.

17 Selladores, elementos para el embalaje y el aislamiento; tubos de materias plásticas para la colocación, comprendidos en esta clase; tubos flexibles (no metálicos); caucho, mica y productos de estas materias, no comprendidos en otras clases, esteras aislantes.

18 Cuero e imitaciones del cuero, productos de estas materias (comprendidos en esta clase), artículos pequeños de cuero, comprendidos en esta clase, pieles de animales; baúles y maletas, paraguas, sombrillas, bastones; bolsos, comprendidos en esta clase, en particular carteras de bolsillo,

bolsas de camping, bolsas de deporte, bolsos de viaje, bolsas para el transporte de niños, tarjeteros, bolsos de mano, bolsas para la compra; mochilas de colegiales; macutos.

19 Enlucidos de pared y enlucidos de fachadas de edificios.

20 Muebles, espejos, marcos; artículos para camas (comprendidos en esta clase), a saber, colchones, cubrecolchones, almohadas, armazones de tablillas; escalas y peldaños articulados (no metálicos), recipientes de embalaje hechos de materias plásticas, botelleros, carritos multiuso (muebles), cestas (que no sean de metales preciosos), botelleros en forma de estanterías (no metálicos), percheros, estanterías y sistemas de estanterías (muebles) (no metálicos), conjuntos de perchas, también móviles; persianas, estores, persianas de láminas, estores enrollables, persianas plegables, persianas plisadas, estores, todos ellos que no sean metálicos ni de materias textiles y para uso interno; cortinas de madera trenzada, contraventanas enrollables de madera, visillos de madera, estores plegables (que no sean de materias textiles), partes y componentes de persianas, rieles superiores, rieles inferiores, soportes, elementos de sujeción, dispositivos de cierre, cadenas, muelles, dispositivos de fijación y asideros para persianas de fijación comprendidos en esta clase, tubos enrolladores (no metálicos), dispositivos de accionamiento no metálicos para persianas (que no sean eléctricos), piezas pequeñas de materias plásticas para persianas y visillos comprendidas en esta clase; piezas pequeñas de madera para persianas y visillos comprendidas en esta clase, ruedecitas para persianas de madera o de materias plásticas, accesorios de visillos, a saber, barras de cortina, barras basculantes, anillas de cortinas, ruedecillas para cortinas de materias plásticas, ralles para cortinas; cortinas para puertas (de madera); tensores de cables, que no sean de metal ni de materias textiles; colchones de aire y cojines de aire (que no sean para uso médico), sacos de dormir para camping, colchones, colchonetas para acampar, muebles de jardín y sus partes de madera, rota, metal o de materias plásticas; clavijas (clavijas de conexión), que no sean de metal, dispositivos de cierre (no eléctricos), que no sean de metal; bidones de materias plásticas para la gasolina, incluidos soportes, mesas de dibujo, escurríplatos.

21 Tablas de planchar, secadores giratorios, cestas para la colada, pinzas para la ropa, tendederos para la ropa a los efectos de la colada y otros utensilios para el secado de la colada (no comprendidos en otras clases), sistemas de almacenamiento y de clasificación para la colada, a saber, utensilios y recipientes para uso doméstico (que no sean de metales preciosos ni de chapado), cubos de la basura, cestos para uso doméstico (que no sean de metales preciosos), tinas para la colada, utensilios de limpieza, esponjas de uso doméstico, viruta de hierro, lana regenerada, desechos de algodón para la limpieza, cuero para la limpieza, cuero para pulir, fregonas, aparatos para el encerado de parqués (que no sean eléctricos), toallitas, aparatos y máquinas para pulir (que no sean eléctricos) de uso doméstico, dispositivos de limpieza (accionados manualmente), equipos para la limpieza de ventanas accionados manualmente, raspadores para recipientes de limpieza, frotadores, cepillos para quitar el polvo, plumeros, paños para quitar el polvo, aparatos electrodomecánicos (que no sean de metales preciosos), escobas mecánicas (que no sean eléctricas), cepillos (excepto pinceles), escobas, cepillos para uñas, palas para recoger el polvo, productos de loza, cristal y otros materiales de cerámica similares (comprendidos en esta clase); productos de porcelana, a saber, vajilla de porcelana, en particular servicios de mesa, servicios de café, servicios de té, servicios para chocolate caliente, servicios de café moca y vajilla para el desayuno, así como aparatos para la casa y la cocina de porcelana; artículos de uso cotidiano y objetos de decoración de materiales cerámicos, a saber, platos, boles, bandejas, tazas, botes, tazones, tarros, recipientes para verter líquidos, cajas, jarrones, centros de mesa, a saber, adornos, mangos de cubiertos, jarritas para la miel, hueveras, servilleteros (en forma de aro), soportes para servilletas; estatuillas decorativas de porcelana, loza, cristal y otros materiales de cerámica similares (comprendidos en esta clase); artículos de vidrio y de cristal, a saber, vasos para beber, boles, platos, jarrones, tarros y soportes para servilletas; aparatos y recipientes para la casa o la cocina (que no sean de metales preciosos ni de chapado); baterías de cocina y aparatos para hervir; ollas, sartenes, platos, bandejas y botellas aislantes, servicios de mesa para organizar, servir vajillas (que no sean de metales

preciosos ni de chapado); máquinas y aparatos accionados manualmente que no sean eléctricos para la cocina y el hogar, tamices, vasos para cepillos de dientes, batidores de huevos, ralladores, sacacorchos, moldes para cortar galletas; tapas, bloques de cuchillos, cortadores de huevos, vajillas para microondas; vajilla de papel, vajilla de plástico, en particular tazones, tazas, bandejas, vasos, cubtería; tazas y botellas aislantes; utensilios para cuidados corporales y estéticos (utensilios cosméticos); bandejas (que no sean de metales preciosos), mesas de planchar.

22 Tiendas de campaña, cuerdas, cuerdas de remolque, cintas, toldos y velas, comprendidos en esta clase; telas de protección contra el viento, telas de protección visual, quioscos de jardín desmontables de abrazaderas metálicas cubiertas de tela de materias textiles o de materias plásticas; bramanes y cintas (no metálicos) para encuadernar y embalar; cintas de regalo y cintas de decoración para encuadernar, ambos de materias textiles, lonas.

24 Persianas, estores, estores plegables y doseles, todos de materias textiles, toldos de materias textiles, visillos de materias textiles y de materias plásticas, todos los productos antes mencionados para uso interno; telas, edredones y ropa de mesa, ropa de cama y mantelerías; tejidos y productos textiles, no comprendidos en otras clases, mantelería y ropa de cama, colchas, visillos, cortinas, cortinas de decoración, plumones, artículos para camas (comprendidos en esta clase), mantas, cubiertas de cama, sábanas, cobertores, ropa blanca de cama, edredones, cubrecamas, almohadones, telas escocesas para muebles, cortinas, toallas de materias textiles, toallas de baño, toallas de sauna, toallas de tocador de materias textiles, mantelería, servilletas, manteles, mantelitos individuales hechos de materias textiles o de materias plásticas, trapos para fregar los platos, paños de cocina, paños para vasos, toallitas para la limpieza de la cara, fundas de almohadas, servilletas textiles, alfombrillas de cuartos de baño y alfombrillas de tocador, fundas para asientos de retretes, mantas y telas de tapicería, estores y empanelados de pared de materias textiles; estores; parasoles de materias textiles para uso interno, cubrepíes, fundas para tablas de planchar, pañuelos de bolsillo.

25 Prendas de vestir para señora, caballero y niño; medias; cinturillas de cuero; bufandas; accesorios para prendas de vestir, a saber, fulares para la cabeza, pañuelos para el cuello, pañuelos para la cabeza, corbatas; guantes; zapatos de señora, caballero y niño; artículos de sombrerería; ropa de trabajo, vestidos largos.

27 Alfombras, felpudos y estereras, también para utilizar en automóviles, comprendidos en esta clase, tapicerías murales de papel y de materias plásticas; alfombras de baño (comprendidas en esta clase), revestimientos aislantes para el suelo, papeles para tapizar o empapelar de materias textiles.

28 Juegos, juguetes, aparatos de gimnasia y de deporte (comprendidos en esta clase); pelotas y balones de deporte, paletas, palas y bates para juegos de pelota, en particular para tenis, squash, bádminton; palos de golf; aparatos de gimnasia y de deporte (comprendidos en esta clase) para tenis, squash, golf y bádminton, ejercitadores domésticos, zapatillas de entrenamiento, escaladores, monopatines, patines con ruedas en línea, patines de ruedas; ruedas para monopatines y patines de ruedas, patines, patinetes; bolas con fines especiales para piezas de equipos de deporte, bolsas para almacenar y transportar patines y patines de ruedas; equipos para jugar, escalar y descolgarse de uso al aire libre.

29 Carne, pescado, aves y caza, productos a base de carne, pescado, aves y caza, salchichas y productos de charcutería, extractos de carne, gelatinas de carne, preparaciones a base de carne y carne picada, todos los productos antes mencionados también en conserva o ultracongelados; comidas preparadas y comidas semipreparadas y ensaladas listas para consumir, esencialmente a base de carne y/o pescado y/o aves y/o salchichas y/o caza; sopas, preparaciones para hacer sopas, consomé de carne vacuna; frutas y legumbres en conserva, secas y cocidas, encurtidos variados, productos elaborados y semielaborados así como ensaladas listas para consumir, esencialmente a base de frutas y/o verduras, hierbas aromáticas, en conserva, productos de patata preparados, comprendidos en esta clase, albóndigas de patata, buñuelos de patata, puré de patatas, croquetas alimenticias, patatas fritas, patatas ralladas fritas; jaleas, mermeladas, compotas, jaleas de frutas, purés de frutas; huevos, leche y productos

lácteos, bebidas lacteadas, en las que predomina la leche, crema de mantequilla, cuajada, yogur, nata, crema agria espesa, suero de mantequilla, quesos, productos a base de queso y preparaciones a base de queso; aceites y grasas comestibles, margarina; pastas grasas para untar y pastas para untar a base de productos vegetales (excepto crema de chocolate y crema de turrón); platos a base de soja tales como sucedáneos de la carne, tofu; productos de aperitivo, comprendidos en esta clase, productos a base de patata para uso alimenticio y hechos por extrusión, comprendidos en esta clase, patatas fritas de bolsa, patatas paja, aros de cebolla a base de patatas; frutas secas, uvas pasas, frutos secos procesados, avellanas, cacahuetes, nueces de macadamia, anacardos, pistachos con cáscara y almendras, secas, tostadas, saladas, gratinadas y/o condimentadas; alimentos dietéticos o suplementos nutricionales, que no sean para uso médico, a base de clara de huevo, grasas, ácidos grasos, con adición de vitaminas, nutrientes minerales, oligoelementos, por separado o combinados, comprendidos en esta clase.

30 Café, sucedáneos del café, bebidas a base de café, café exprés, té, bebidas a base de té, té helado, preparaciones aromáticas de origen vegetal para bebidas (excepto aceites esenciales), esencias para uso alimenticio (excepto esencias etéricas y aceites esenciales), cacao, bebidas a base de cacao, azúcar, edulcorantes naturales, arroz, comidas preparadas y alimentos semipreparados, esencialmente a base de arroz, nasi goreng (especialidad oriental a base de arroz frito), (comprendidos en esta clase), sushi, tapioca, sagú; harinas y preparaciones hechas de cereales, polvo de hornear, copos de avena, muesli, copos de maíz, alimentos para picar a base de cereales, pan, panecillos, tostadas, pan para sándwiches, medialunas y barras de pan (baguettes), todos con o sin relleno, pan crujiente y pan rallado, bases de pizza y pizzas, hamburguesas, hamburguesas vegetales, perritos calientes, productos de pastelería a base de carne; productos de pastelería y confitería, empanadas, pasteles, galletas, bizcochos, gofres, mezclas para pasteles (en polvo), masa para pasteles; productos a base de trigo, arroz y maíz, para fines alimenticios y hechos por extrusión, copos de maíz, aros de cebolla a base de maíz, palomitas de maíz, palitos salados, galletas saladas, pretzles; dulces y golosinas, productos a base de merengue, chocolate y productos de chocolate, malvavisco cubierto de chocolate, gominolas con sabor a vino y a frutas, regaliz (dulces); pastas dulces para untar, comprendidas en esta clase, dulces y postres (a base de trigo), pudines y polvos para hacer pudines, jalea semilíquida a base de frutas rojas, arroz con leche; pasta, fideos de todo tipo, ñoquis, comidas preparadas y comidas semipreparadas, esencialmente a base de pasta, tortellinis, lasaña, espaguetis, raviolis, spaetzle (pasta), pasta con relleno de carne, queso o verduras, rollitos de primavera; helados; miel, jarabe de melaza; levaduras, sal, mostaza; vinagre, salsas (condimentos), salsa de soja, jugo de frutas, aliños para ensalada, salsas listas para consumir, salsa de tomate, ketchup, mayonesas, salsa mayonesa con mostaza y otras especias, especias, mezclas de especias, nuez moscada; hielo para enfriar; alimentos dietéticos o complementos nutricionales que no sean para uso médico a base de hidratos de carbono, fibras alimenticias, con adición de vitaminas, nutrientes minerales, oligoelementos, por separado o combinados, comprendidos en esta clase, productos de pastelería a base de carne; pastas para untar a base de productos vegetales (crema de turrón y chocolate).

31 Productos agrícolas, horticolas, forestales y granos, comprendidos en esta clase, semillas, bulbos de flores y tubérculos, pajote (manto de humus) y turba para camas de animales, lechos de animales, arena para gatos, arena para pájaros; animales vivos; frutas y hortalizas frescas, frutos secos; plantas vivas y flores naturales; piensos, alimentos para animales de compañía, malta.

32 Cervezas; aguas minerales, aguas gaseosas y otras bebidas no alcohólicas; bebidas de frutas, néctares de frutas y zumos de frutas, bebidas isotónicas, limonadas, bebidas a base de verduras, zumos a base de verduras; siropes y otras preparaciones para hacer bebidas, preparaciones para hacer licores, polvos para preparar sorbetes y comprimidos efervescentes para bebidas, esencias para preparar bebidas, productos para preparar aguas minerales y/o aguas gaseosas.

33 Bebidas alcohólicas (excepto cervezas), bebidas lácteas sin alcohol (en las que predomina la leche), esencias y extractos alcohólicos, aperitivos, cócteles, licores, bebidas

espirituosas, vinos, bebidas a base de vinos, champagne y vinos espumosos.

34 Tabaco, productos a base de tabaco, productos del tabaco, cigarrillos, puros, cigarrillos; artículos para fumadores, papel para cigarrillos, filtros para cigarrillos, boquillas para cigarrillos, aparatos de bolsillo para liar cigarrillos, cigarreras y pitilleras (que no sean de metales preciosos), ceniceros (que no sean de metales preciosos), cortapuros, pipas, limpia-pipas, piedras de mechero; cerillas, encendedores para fumadores, recargas de gas para encendedores.

(822) DE, 06.06.2006, 306 00 534.4/16.

(300) DE, 09.01.2006, 306 00 534.4/16.

(831) AT, BA, BG, BX, CN, CZ, ES, FR, HR, HU, IT, MA, MD, MK, PL, PT, RO, RS, RU, SK, UA, VN.

(832) DK, EM, GB, GR, JP, TR.

(527) GB.

(270) anglais / English / inglés

(580) 16.08.2007

(151) 18.10.2006

929 734

(180) 18.10.2016

(732) FI.MO.TEC. S.p.A.

Via Iglesias, 27/29

I-20128 Milano (IT).

(842) JOINT STOCK COMPANY, ITALY



(531) VCL(5)

4.5; 26.3; 26.4; 27.5.

(511) NCL(8)

6 Métaux communs et leurs alliages; matériaux de construction métalliques; constructions transportables métalliques; matériaux métalliques pour voies ferrées; câbles et fils métalliques non électriques; serrurerie et quincaillerie métalliques; tubes et tuyaux métalliques; coffres-forts; produits en métaux communs non compris dans d'autres classes; minerais; pattes métalliques d'attache de câbles ou de tuyaux, attaches métalliques pour câbles rayonnants, colliers carrés; dispositifs de serrage; sections profilées en acier, sections profilées spéciales, sections profilées métalliques, sections façonnées et équerres métalliques pour la construction; chevilles, en particulier chevilles à usage professionnel et systèmes d'ancrage; éléments de raccordement pour tuyaux; garnitures métalliques pour la construction.

9 Kits de mise à la terre pour câbles coaxiaux; feux de signalisation et clignotants (signaux lumineux), en particulier signaux lumineux pour antennes.

17 Caoutchouc, gutta-percha, gomme, amiante, mica et produits en ces matières non compris dans d'autres classes; matières plastiques extrudées destinées à la transformation; matières à calfeutrer, à étouper et à isoler; tuyaux flexibles non métalliques; joints; éléments de jonction pour tubes, raccords de tubes; éléments de raccordement pour tuyaux, en matières plastiques; matières isolantes; fixations non comprises dans d'autres classes.

20 Chevilles en matières plastiques; clips non métalliques pour câbles rayonnants.

6 Common metals and their alloys; metal building materials; transportable buildings of metal; materials of metal for railway tracks; non-electric cables and wires of common metal; ironmongery, small items of metal hardware; pipes and tubes of metal; safes; goods of common metal not included in other classes; ores; clips of metal for cables and pipes, clips of metal for radiating cables, square collars; fastening devices; steel profiled sections, special profiled sections, profiled

929 702



POWER

929 737



929 729



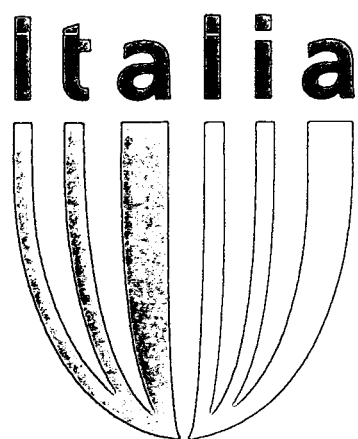
929 744



929 733



929 751



OK — Okay

L'essentiel — Questions & débats — Compléments

L'essentiel

Les origines de « OK » (dont la graphie « OKay » restitue la prononciation anglo-saxonne de la lettre « K ») restent mystérieuses. L'explication étymologique avancée par *Le petit Robert* est battue en brèche par **Joye Jore-Lawson**. L'usage le plus ancien attesté semble être (jusqu'à plus ample informé) un journal de Boston du 23 mars 1839. Pour l'origine profonde, le mystère demeure.

Il en est un autre, hélas ! qui nous navre davantage. Non seulement on a utilisé « OK » au lieu de « d'accord » (ce qui est son équivalent), mais, de plus en plus en accole les deux dans un affreux « OK d'accord » largement répandu...



Nous n'avons extrait que quelques messages du long fil de juin 1999 sur ce sujet... sachant que le sujet avait déjà été abordé antérieurement. On y trouvera en tout cas les explications le plus fréquemment avancées... (On trouvera également quelques explications amusantes sur cette page).

[HAUT DE PAGE]

Questions & débats (f.l.l.f. en juin 1999)

« **Franck** » (08.06.1999) — Quelqu'un ici connaîtrait elle l'etymologie du mot anglo américain « O.K. » ?

Luc Bentz (08.06.1999) — C'est une question qui revient régulièrement. En fait, il y a une diversité d'explications, dont aucune n'est certaine. La mauvaise graphie *Oll Korrekt* est attribuée à diverses personnalités (dont Andrew Jackson, héros de la 2e guerre d'Indépendance puis président des États-Unis [NDÉ : en 1829]). Mais ce ne sont que des conjectures.

Frank - un autre - (08.06.1999) — Abréviation de "All Clear". Le 09.06.1999 —

Je me reprends : transcription phonétique de *all clear* ; comme *Jeep*, transcription phonétique de *G.P. (General Purpose Vehicle)*. C'est pourquoi, contrairement à *K.O.*, *OK* n'a pas de point séparateur.

Joye Lore-Lawson (08.06.1999) — Mon dictionnaire américain (Random House) dit qu'il y a deux origines possibles :

1) du Club O.K., formé en 1840 pour soutenir Martin Van Buren, qui est devenu Président des Etats-Unis. Les initiales représentaient *Old Kinderhook*, Kinderhook, New York, étant son lieu de naissance ;

2) aussi d'une phrase qui venait de Boston qui voulait dire *all correct* ;

Franck (reprenant la parole le 08.06.1999) — J'ai effectivement déjà rencontré ces explications.

All Correct => Oll Korrekt => O.K. ou le club O.K. Mais la bonne origine est elle vraiment là ? et si oui, laquelle est la bonne ?

Joye du tac au tac le 08.06.1999) — Il est documenté à <http://www.quinion.com/words/qa/qa-ok1.htm> si vous lisez anglais. L'usage le plus ancien de *oll korrekt* date du journal *Boston Morning Post* de 23 mars 1839. Le club OK de 1840 y est aussi documenté. Les recherches ont été effectuées par le professeur Allen Walker Reed vers les années cinquante. Si vous ne voulez pas accepter ses sources-là, vous n'avez pas d'autre solution que de parler avec quelqu'un qui vivait à cette époque-là, oké ? ; -)

Bernard Foncez (09.06.1999) — J'ai lu ou entendu quelque part une explication que je vous livre telle quelle. *O.K.* semblerait tiré de *Zero Killed*. La lettre O ressemblant au O les anglophones font souvent l'amalgame (par souci de rapidité ?). L'origine en serait la guerre de Sécession où, après les combats, le décompte des victimes se faisait. L'annonce, heureuse, de l'absence de victime (*zero killed*) se serait contractée en *O. K.* puis par extension aurait pris la signification de *tout va bien*.

Jean-Pierre Lacroux (09.06.1999) Non... La bonne réponse a déjà été donnée par Joye Lore-Lawson. Il serait bon que L.B. nous concocte un petit kekchose faqtieux sur la question...

Nicolas Friedli (16.06.1999) — Il me semble avoir lu une explication mêlant l'anglais et le néerlandais, du style *All Correct* ==> *OK*, qui semble valable (bien qu'il me soit impossible de répéter ici le rôle du néerlandais ! Honte à moi !). Une explication, bien peu répandue, disait qu'un ouvrier contrôlait des pièces et approuvait la qualité du travail par ses initiales qui étaient... *O.K.* ! Cela semble loufoque, mais n'oublions pas que le bon Stakhanov a réussi à devenir célèbre en sortant 14 fois plus de charbon que la norme en un jour...

Ikkiyanakatalis (23.06.1999) *O.K.* serait une abréviation de l'américain *oll korrekt*, altération de *all correct* (tout va bien) et daterait de 1869 (mais se serait surtout répandu après la guerre de 1939-1945). (source : *Dictionnaire de la langue française* [NDLÉ - Il s'agit vraisemblablement du *Petit Robert* .]).

[HAUT DE PAGE]

Compléments

Liens sur la toile

- <http://www.quinion.com/words/qa/qa-oka1.htm>

b) Dans les dictionnaires

- Jean-Paul COLIN (*Robert des difficultés du français*) : « Cet américanisme est familier. On préférera *entendu, d'accord, compris*, etc. »

Haut de page	Accueil du site	Page précédente	Écrire
------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	------------------------

Index alphabétique ou recherche libre :

ENVOI

Dernières mises en ligne (moteur de recherche sur site fourni par FreeFind)

LETTRE D'INFORMATIONS

MENTIONS LÉGALES, COPYRIGHT

Okay tisse la trame de son succès

Aujourd'hui
leader du marché avec :

► **32,7 %** * de PDM

► **+ 13 %** **
Progression en valeur

Nouvel Okay :
demain

vers de nouveaux
sommets

* source : Panel Distributeurs Nielsen Scantrack PdM valeur CAM au 16/12/01

** source : Panel Distributeurs Nielsen Scantrack % évolution ventes valeur CAM au 16/12/01

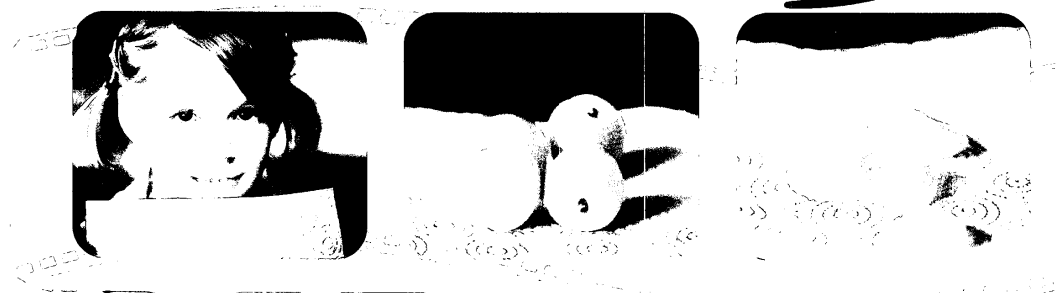
66 Mieux vaut être prévenu... 99 dès mars 2003

la nouvelle génération d'essuie-tout
revient en force sur les écrans !



avec

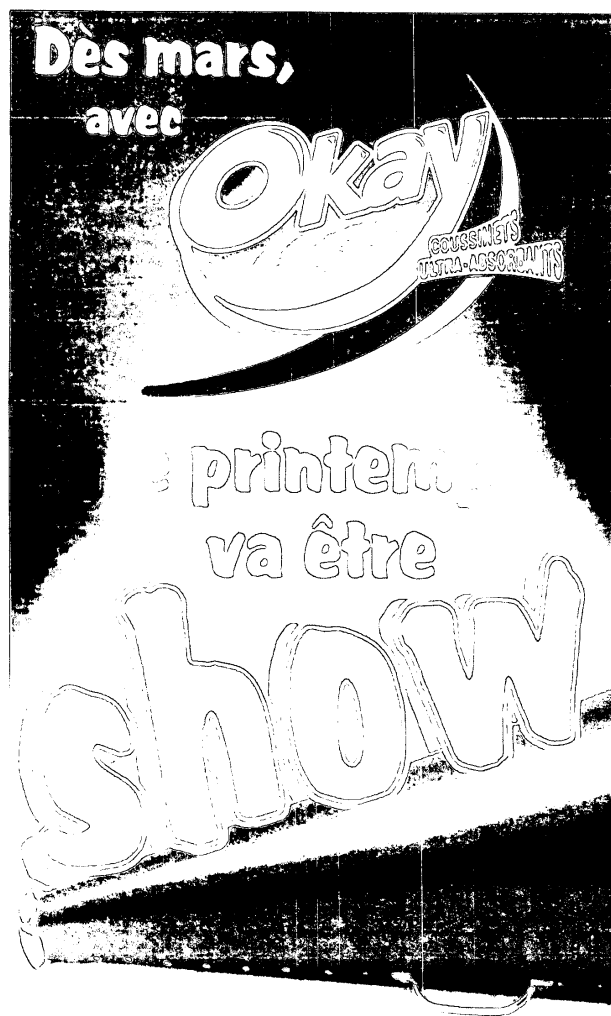
une nouvelle
campagne
TV massive



Retrouvez les
super-pouvoirs
du nouvel essuie-tout
dans



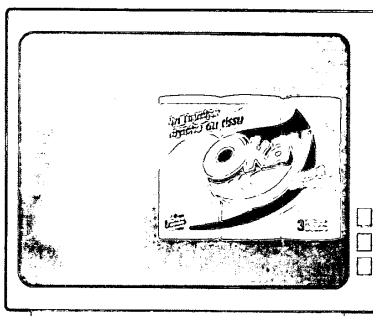
**la trilogie
fantastique**
OKAY !



La PROMO OKAY 3+1 Gratuit

bénéficiera de nouveau d'un soutien massif à la TV :

Plus de **185 millions** de contacts consommateurs pour cette nouvelle vague publicitaire.

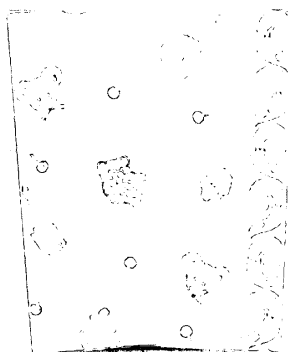
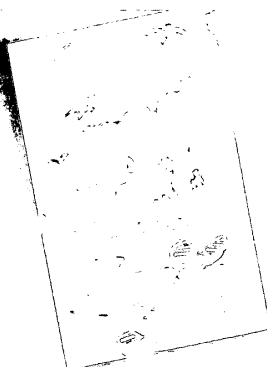


mise en avant pour
IMPACT MAXIMAL
TV et sur le pack !

Et pour
l'occasion...

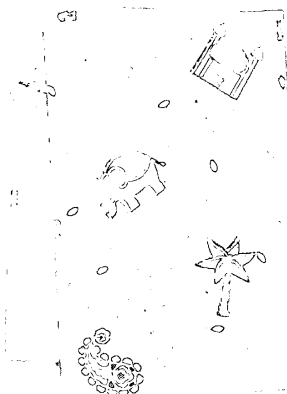


OKAY pense à vous, OKAY pense à tout !



...un défilé de

nouveau





OKAY
leader sur le marché
des assés toilet avec
33,1%
de PdM*

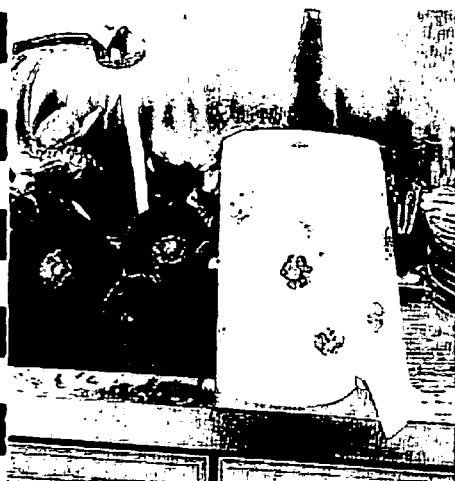
OKAY, DE RETOUR SUR LES ÉCRANS : UNE CAMPAGNE TV PERCUTANTE

+ de 250 MILLIONS
de contacts
consommateurs !



Absorption, Solidité et Épaisseur
symbolisés par l'Éléphant

Un nouveau film
alliant *OKAY* et *OKAY*



Doc. Okay

Les produits « plus », moteurs de la croissance

Les paper products sont un rayon dynamique puisque tous progressent en volume et en valeur, avec respectivement + 2,9 % pour le papier toilette, + 3,6 % et + 2,9 % pour l'essuie-tout + 3,7 % pour les mouchoirs. Le marché de l'essuie-tout pèse 320 M€. Avec 2,6 milliards de rouleaux consommés par an, le papier toilette a pesé 721 M€. Les MDD prédominent avec 52 % valeur. Le marché des mouchoirs est en légère progression en volume et + 3,7 % en valeur. Il se répartit de façon égale en étuis et en boîtes. Sur tous ces marchés, les MDD prédominent largement.

À suivre de près... les essuie-tout

Les quantités achetées par foyer ont augmenté de 11 %. La croissance est notamment liée au lancement du dernier Okay (Georgia Pacific) en avril 2002, au toucher plus proche du tissu et 30 % plus absorbant. Les décorés représentent 47 % de la valeur. Chez Okay, un nouveau décor « poquelicot » très tendance vient de voir le jour.

Tir'Essuie, de 3 M (moins de 1 % de part de marché), bénéficie d'une très grande fidélité de la part de ses consommateurs. Il se présente sous forme d'un dévidoir contenant un rouleau ultra-compact se déroulant par le milieu. En 2003, 3 M va développer le concept du dévidoir en le rendant plus esthétique, posable et accrochable.

... le papier toilette

2002 a vu l'apparition d'un nouveau segment, les « enrichis », initié par Le Trèfle (Kimberly-Clark), avec un papier toilette à l'aloe vera, et par Renova (société portugaise), qui a lancé le premier papier toilette à la crème hydratante.

Début 2003, Renova a lancé une gamme de 4 références hydratantes, parfumées et colorées, déclinées également en papier toilette humide. Il se présente sous forme de petites lingettes biodégradables présentées en boîte, recharge de 50 lingettes ou pochette nomade de 12 lingettes.

Sur ce nouveau segment du papier toilette humide est également arrivé Fess'Net (Starline), avec 3 références : peaux normales, peaux sensibles et peaux irritées, en boîte et en recharge de 50 unités. Deux nouvelles références verront bientôt le jour : l'une pour les jeunes enfants devenant autonomes, l'autre en pochette de voyage.

Moltonel (Georgia Pacific) récolte les fruits de son produit triple épaisseur particulièrement doux et du lancement du premier décoré triple épaisseur, tous deux en 2001.

... les mouchoirs

Le marché des mouchoirs poursuit sa croissance.

Kleenex s'affirme comme le leader des marques de boîtes avec 23,9 % de PDM valeur.

Fin 2002, Lotus a lancé une nouvelle qualité, avec épaisseur triple.

Les produits enrichis contribuent à 59,9 % à la croissance des boîtes.

Sur les étuis, Lotus est en tête des marques avec une part de marché valeur de 35,2 %.

Début 2003, Lotus a lancé de nouveaux mouchoirs étuis, « Nouveau Moelleux », plus épais et plus doux. A la rentrée 2003, la marque recommence à communiquer à la télévision après 4 ans d'absence.

Les enrichis en étui (+ 10 %) sont également les premiers contributeurs à la croissance du segment, suivis par les mini (+ 2,3 %).

Le lancement fin 2002 de Kleenex Balsam (enrichi d'un baume au calendula), en étui et en boîte, a largement participé à la croissance des enrichis.

Essuie-tout : évolution valeur et volume

Produits	Valeur	Volume
Papier toilette	+ 3,2 %	+ 2,9 %
Essuie-tout	+ 2,9 %	+ 3,6 %
Mouchoir	+ 3,7 %	+ 1,1 %

Source : panel distributeurs/ingénieur fabricant - CAM à mai 2003

Essuie-tout : PDM des marques en valeur

Okay	33,1 %
Scottex	0,5 %
MDD	50,4 %
Autres marques	16 %

Papier toilette : évolution valeur et volume

	Volume	Valeur
Crêpe	2,0 %	0,9 %
Quate 1 et 2 épaisseurs	82,6 %	79,9 %
Quate 3 épaisseurs	15,4 %	19,2 %

Papier toilette : PDM des marques en valeur

Lotus	23,6 %
Moltonel	10,9 %
Le trèfle	6,7 %
Renova	0,6 %
MDD	52,6 %
Autres marques	5,6 %

Mouchoirs : PDM des marques en valeur

	Étuis	Boîtes
Lotus	35,2 %	23,9 %
Kleenex	12,1 %	14,6 %
MDD	40,3 %	46,4 %
Autres marques	12,4 %	15,1 %

Source : panel distributeurs/ingénieur fabricant - CAM à mai 2003

les marques

Essuie-tout : Homecel, Okay (Georgia Pacific); Tir'Essu (3 M)...

Papier toilette : Lotus, Moltonel (Georgia Pacific), Le Trè (Kimberly-Clark); Renova; Fess'Net (Starline)...

Mouchoirs : Lotus (Georgia Pacific); Kleenex (Kimberly-Clark)...